GUIDE 2015/2016

www.ij-bretagne.com/logement

ETUDIANTS

La Caf est là pour vous !

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf d'Ille-et-Vilaine

Votre aide au logement c'est sur caf.fr

Suivez votre demande sur
«Caf-Mon compte»

App Store

Google Play

Sécurité sociale

SOMMAIRE

POUR VOUS REPÉRER...

Retrouvez la carte des villes de Rennes Métropole p.17
et la carte des quartiers de Rennes p.16

BIEN S'INFORMER POUR BIEN SE LOGER p.2
Le dico du logement p.3
Les aides financières p.5
Evaluer un budget p.9

MENER UNE RECHERCHE ET FAIRE SON CHOIX p.12
Conseil n°1 : être organisé p.13
Conseil n°2 : se repérer p.13
Conseil n°3 : préparer les visites p.20

JE RECHERCHE UN LOGEMENT À L'ANNÉE p.22
Trouver les offres p.23
Des solutions réservées aux étudiants p.25
La colocation p.27
L'habitat partagé intergénérationnel p.28
Le logement social p.29
Les résidences habitat jeunes agréées FJT p.32
Les résidences jeunes actifs p.33
Les foyers de travailleurs migrants / mobiles p.33
Les foyers d'initiatives religieuses p.34
Les résidences locatives p.35

UN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE : LES POSSIBILITÉS p.46
Pour être logé(e) quelques jours, quelques semaines p.47
L'hébergement chez l'habitant p.48
En cas d'urgence p.49

ÊTRE BIEN DANS MON LOGEMENT p.50
Les étapes de mon installation p.51
Mes droits : je m'informe, je me défends p.54
Etre et devenir locataire « écolo-économe » p.58

L'INFORMATION JEUNESSE p.60
L'IJ = Information Jeunesse p.61
Les contacts p.63

BIEN S'INFORMER POUR BIEN SE LOGER

Le dico du logement P.3
Les aides financières.....P.5
Évaluer un budget P.9

LE DICO DU LOGEMENT

Bail

C'est un **contrat de location** signé entre le locataire et le bailleur. Le bail précise clairement les droits et obligations de chacun : montant du loyer et du dépôt de garantie, durée du bail …

Charges

• Chaque personne doit payer un loyer + des charges locatives.
A l'année, les charges d'un logement comprennent :
- les frais d'entretien et petites réparations des parties communes,
- les taxes locatives (comme l'enlèvement des ordures ménagères),
- les dépenses liées au logement et à l'immeuble : eau, électricité, chauffage…

Les **frais de consommation** d'eau, d'électricité, chauffage **peuvent être à payer en plus des charges** mensuelles. Posez la question lors des visites et pensez à le prévoir dans votre budget : voir p.10.

• Le paiement
Le propriétaire peut parfois demander de verser des **provisions sur charges**. Il s'agit d'une évaluation du montant des charges locatives, montant qui pourra être réévalué ou régularisé selon les dépenses réellement effectuées dans le logement.

Dépot de garantie

Au moment de la signature du bail, **on peut demander au locataire de verser un dépôt de garantie, correspondant à 1 mois de loyer** hors charges maximum pour un logement vide et à **2 mois maximum pour un logement meublé.**
Il sera restitué en fin de location, après déduction des éventuelles sommes dues au bailleur après comparaison de l'état des lieux d'entrée (voir p. 51) et celui de sortie.

Garant ou personne caution ou caution solidaire

Personne qui s'engage à payer votre loyer et vos charges si vous ne pouvez pas assurer cette obligation.

Honoraires

Ce sont les frais demandés si vous passez par un intermédiaire pour trouver un logement : agence, notaire. Leur montant est désormais encadré par la loi : voir p.24.

Logement Meuble ou Vide ?

Un logement VIDE peut être une maison, un appartement, une chambre… n'ayant pas ou peu de mobilier. La durée d'un bail d'un logement vide est de 3 ans.
Un logement MEUBLE est doté de mobilier en nombre et qualité suffisants pour permettre la vie courante (literie, gazinière ou plaque, réfrigérateur, vaisselle…). La durée d'un bail d'un meublé est généralement d'1 an.
Le type de logement et le type de bail déterminent la réglementation appliquée pendant la location.

Préavis de départ et congé

Il est **possible de quitter son logement à n'importe quel moment avant la fin du bail si vous respectez le délai de préavis**. Il faut prévenir le propriétaire de votre départ **par lettre recommandée** ; c'est au moment où le propriétaire reçoit cette lettre de congé que le départ du délai de préavis est lancé.

- **Pour un logement vide : délai de préavis de 3 mois** ou d'1 mois dans certains cas (1er emploi, mutation ou perte d'emploi, nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi, bénéficiaire du RSA ou de l'AAH, attribution d'un logement social ou locataire d'une « zone tendue » ou âgé de plus de 60 ans dont l'état de santé justifie un changement de domicile).
- **Pour un logement meublé, délai de préavis d'1 mois.**

Dans tous les cas, **durant toute la période de préavis, le loyer et les charges restent dus** par le locataire.

Studio, T1bis, T2… : les types de logement

La lettre « **T** » = type de logement (équivalent au « **F** » anciennement utilisé). Le chiffre = nombre de pièces du logement en dehors de la cuisine, de la salle de bains et des WC.

CHAMBRE = 1 seule pièce.

STUDIO ou T1 = 1 pièce de vie avec coin cuisine inclus + sanitaires (salle de bain + WC).

T2 ou TYPE 2 = chambre + 1 salon + cuisine + sanitaires

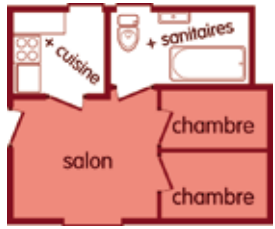

T3 ou TYPE 3 = 3 pièces (soit 1 salon + 2 chambres OU 1 salle à manger + 1 salon + 1 chambre) + cuisine + sanitaires

T1 bis = 1 pièce de vie + 1 coin cuisine séparé + sanitaires
Duplex = appartement sur 2 étages avec escalier intérieur.
Le terme «duplex» est parfois abusivement utilisé pour certains logements en mezzanine**.**

Taxe d'habitation

Cet impôt est à payer courant octobre pour le logement que l'on occupe au 1er janvier. Sur le même avis figure la contribution à l'audiovisuel public (136€ en 2015).
Le montant de la taxe peut varier en fonction du type de logement occupé, du montant de vos revenus ou de ceux de vos parents si vous avez choisi d'être rattaché fiscalement. Par exemple, il faut savoir qu'un étudiant hébergé en chambre CROUS n'est pas redevable de cette taxe. Plus d'infos sur la brochure « Impôts 2015 : vous êtes étudiants ? » et *impots.gouv.fr*

LES AIDES FINANCIÈRES

CAF : LES ALLOCATIONS LOGEMENT

De quoi s'agit-il ?

L'aide au logement est versée aux personnes aux revenus modestes occupant un logement à titre de résidence principale et payant un loyer ou une redevance ou remboursant un emprunt.
L'aide versée par la Caf (= caisse d'allocations familiales) est calculée selon le type de logement, la situation familiale et professionnelle, le montant du loyer, le montant des ressources, le lieu de résidence et le statut d'occupant (locataire, colocataire).
Faites la demande dès le 1er mois de location : aucun rappel ou arriéré ne vous sera versé.

Avoir une estimation

Il est conseillé de **réaliser une estimation** du montant de l'allocation logement que vous pourriez recevoir sur *www.caf.fr / Les services en ligne / Estimer vos droits / Les aides au logement.*
Le montant de l'aide réellement perçue pourra être différent : la Caf tient compte de votre situation au moment de l'étude de votre dossier pour le logement concerné.

Important

Si vous êtes âgé de moins de 21 ans et si vous demandez une aide au logement de la Caf, sachez que vos parents ne pourront pas, en même temps, continuer à percevoir des prestations familiales pour vous. Prenez le temps de comparer en faisant une « estimation », étudiez la question avec vos parents et éventuellement avec une assistante sociale.

Faire une demande

- **Saisir en ligne**
  Sur *www.caf.fr / Services en ligne / Faire une demande en ligne / l'aide au logement.*

- **Pour la saisie, munissez-vous** dans tous les cas :
  - de l'adresse complète du logement,
  - des coordonnées du bailleur (nom, adresse…),
  - du montant du loyer et des charges demandés,
  - d'une adresse mail valide,
  - d'un RIB (= relevé d'identité bancaire) d'une banque en France (sauf pour les comptes domiciliés dans une banque de la zone SEPA) où figure un code IBAN ou BIC (Iban = International Bank Account Number et BIC = Bank Identifier Code),
  - de la déclaration de vos revenus perçus en 2013 + l'avis d'imposition 2014 (qui concerne vos revenus 2013, si vous avez fait une déclaration aux impôts) et qui permet à la Caf de calculer vos droits durant l'année 2015. Pour l'année 2016, l'avis 2015 sur vos revenus de 2014 sera demandé ;
  - de votre numéro d'allocataire (et code confidentiel) si vous en possédez un à votre nom, ou le n° d'allocataire de vos parents et la Caf d'appartenance si vous n'êtes pas allocataire

D'autres éléments peuvent être demandés selon votre situation ou votre logement.

• **Après avoir validé la saisie du formulaire**
Transmettre en ligne les pièces demandées **ou les adresser par courrier à** :
Caisse d'allocations familiales - service Prestations
Cours des Alliés - 35028 Rennes Cedex 9

Notre conseil

Ne prévoyez pas la reconduction automatique de l'aide que vous aurez au moment de votre 1ère demande : celle-ci peut être majorée, diminuée ou supprimée en fonction d'évènements liés à votre situation personnelle ou à un changement de législation.

Qui contacter ?

CAF : cours des Alliés - 35028 Rennes Cedex 9
Du lundi au vendredi : 8h30-17h (métro Charles de Gaulle)
- **0 810 25 35 10** (appel local depuis un fixe)
ou n° spécial étudiant : **0 810 29 29 29**
- par mail *www.caf.fr* / Ma Caf / Contacter ma Caf

AIDES ACTION LOGEMENT®

Les organismes d'Action Logement (ex 1% logement) gèrent le dispositif Loca-Pass® et proposent notamment 2 aides à l'accès au logement pour les locataires. Explications ici et sur *www.actionlogement.fr*

Avance loca-pass®

Avance sous forme de prêt sans intérêt du dépôt de garantie (= 1 mois de loyer hors charges) et d'un montant maximum de 500€ dont le remboursement devra s'effectuer à hauteur de 20€/mois minimum.

Garantie loca-pass®

Dispositif de caution du paiement du loyer et des charges.

Cela concerne uniquement les logements conventionnés APL ou ANAH (agence nationale de l'habitat) **appartenant à une personne morale**, c'est-à-dire par exemple les logements du parc social (= HLM), les foyers de jeunes travailleurs, les résidences jeunes actifs ou les résidences CROUS.

Qui peut en bénéficier ?

• Les **salariés du secteur privé** (non agricole) y compris les travailleurs saisonniers par exemple.
• Les **jeunes de moins de 30 ans** en recherche d'emploi, en situation d'emploi (salarié du secteur privé) ou en formation en alternance.
• Les **étudiants boursiers d'Etat OU les étudiants non boursiers** mais justifiant :
- d'1 CDD de 3 mois minimum en cours au moment de la demande,
- ou d'1 ou plusieurs CDD d'une durée cumulée de 3 mois minimum au cours des 6 mois précédant la demande,
- ou d'une convention de stage de 3 mois minimum en cours au moment de la demande.

Qui contacter ?

- **Le CIL (= organisme « Action Logement ») le plus proche :** voir sur *www.actionlogement.fr* rubrique « Annuaire CIL » et sur **dans la métropole rennaise** :

  ✉ **ASTRIA** : 2 rue du Bignon à Rennes
  02 99 22 20 40 / agence.rennes@astria.com
  Dossier sur : *www.astria.com*

  ✉ **INICIAL** : 19 rue de la Chalotais ou 43 square de la Mettrie à Rennes
  02 99 67 30 30 ou 02 99 27 20 00 / rennes@inicial.fr.
  Dossier sur *www.inicial.fr*

- **Si vous êtes dans une entreprise de + de 20 salariés :**
  ✉ le responsable Action logement de votre entreprise (le directeur du personnel)

- **Si vous êtes intérimaire :** le FASTT, fonds d'action sociale du travail temporaire (dossier sur *www.fastt.org*)
  ✉ **0 800 28 08 28 (0€ depuis un fixe)**

AIDES AU CAUTIONNEMENT

Différentes pistes existent quand un locataire ne peut pas fournir de garant. Pour autant, certaines conditions sont exigées…

Garantie Loca-Pass®

Voir ci-contre.

La « CLE » pour les étudiants

La « **caution locative étudiante » est un dispositif pour les étudiants dépourvus de garant** familial, garant amical ou garant bancaire. Un établissement financier fournit la garantie, dont la demande est gérée par le CROUS.

• Qui peut bénéficier de la CLE ?

Les étudiant(e)s français ou étranger en recherche de logement en France :

- disposant de ressources financières (bourse, salaire, allocations, pension alimentaire…)
- âgés de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année où le contrat de location est signé OU être doctorant et post-doctorant de nationalité étrangère.

• Comment cela fonctionne ?

La CLE peut être sollicitée pour un logement dont le loyer est inférieur à 500 €, pour tout mode de location (colocation, seul, couple), pour tout type de logement (meublé ou vide, chambre, studio…) et quel que soit le bailleur (propriétaire particulier, agence, CROUS…). Une cotisation de 1,5% du loyer charges comprises est demandée en contrepartie de l'engagement de caution solidaire.

• Faire une demande

Dossier sur *portail-vie-etudiante.fr* (créer un compte avec n° carte étudiant ou n° INE) ou contacter le CROUS

✉ **7 place Hoche** à Rennes
02 99 84 31 31
Plus d'infos sur *lokaviz.fr / Caution CLE*

GRL® : garantie des risques locatifs

• La GRL® s'applique uniquement si le logement appartient au parc privé (propriétaire particulier, agence immobilière) et que le taux d'effort* du locataire n'excède pas 50% des ressources.

(* taux d'effort = loyer + charges locatives mensuelles / ressources mensuelles y compris aide au logement).

• **C'est un dispositif d'assurance souscrit volontairement par le propriétaire** pour couvrir les éventuels impayés de loyer sur toute la durée du bail, pour adapter des modalités de recouvrement des loyers impayés et de prise en charge de détériorations immobilières. La GRL® a pour but de faciliter l'accès du locataire à un logement, même en cas de ressources faibles et dispense de faire appel à un garant physique.

• **Plus d'infos** sur la GRL® et connaitre la liste des compagnies d'assurance conventionnées
✉ sur *www.grl.fr*
✉ **le CIL (= organisme « Action Logement ») le plus proche : voir p.7.**

IMPORTANT

Ce dispositif va subir d'importantes modifications en 2016, renseignez-vous auprès des CIL : contacts p.7.

AUTRES AIDES

D'autres aides existent notamment **en cas de déménagement, de changement de logement ou de double loyer lié à un emploi, une formation…** Ici la présentation de 2 d'entre elles.

MOBILI-JEUNES®

• Cette aide financière est accordée lorsque l'on doit louer un logement pour suivre un projet de formation professionnelle. Peut être versée au locataire une aide entre 10 € et 100 € sur le loyer ou la redevance. La demande doit être faite un plus tard 6 mois après le début de la formation.

• **Qui peut en bénéficier ?**
Les personnes de moins de 30 ans en formation en alternance (= contrat de professionnalisation ou d'apprentissage dans une entreprise du secteur privé non agricole) et bénéficiant de revenus inférieurs au SMIC.

• **Qui contacter ?**
✉ le CIL (= organisme « Action Logement ») : voir p.7.

FSL : FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT

• **Il s'agit d'une aide destinée aux personnes les plus démunies rencontrant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans le logement.** Elle est évaluée sous condition de ressources et peut prendre la forme d'un prêt ou d'une subvention.

Si vous accédez à un logement, cette aide peut être sollicitée pour pallier à l'absence d'allocation logement pour le 1er mois de loyer, prendre en charge le dépôt de garantie, des frais d'agence, de déménagement, l'assurance habitation ou du mobilier de première nécessité. **Si vous vous trouvez en situation d'impayé**, vous pouvez solliciter le FSL pour une prise en charge de dettes de loyer ou de dettes liées à un contrat de fourniture d'eau, d'électricité, de gaz.

• **Faire une demande**
Retirer le formulaire de demande d'aide directement au Centre Départemental d'Action Sociale ou au Centre d'Action Sociale (CDAS ou CCAS) le plus proche de votre domicile. Une fois remplie, déposer la demande avec les pièces justificatives à la CAF de Rennes : cours des Alliés - 35028 Rennes Cedex 9.

En cas de difficultés pour remplir la demande, contactez le service social dont vous dépendez, ou à défaut un travailleur social du CDAS ; si vous bénéficiez déjà d'un suivi social, reprenez contact avec votre référent pour étudier ensemble votre situation. Votre demande est ensuite transmise pour être examinée en commission d'attribution du FSL.

• Avant de faire la demande :
- le CDAS ou CCAS le plus proche : *www.info-sociale35.fr* ou **0 810 20 35 35.**
- pour le dépôt de garantie, il est demandé de faire d'abord fonctionner l'aide Loca-Pass®,
- les étudiants doivent en premier lieu faire appel au service social du CROUS (contact p.25).
- de façon générale, le FSL est complémentaire à toute autre forme d'aide et à la solidarité familiale.

ÉVALUER UN BUDGET

La 1ère étape pour devenir locataire, c'est de définir un budget logement car le piège est de croire qu'il se limite au loyer. Tour d'horizon et conseils pour ne rien oublier.

FAIRE LE POINT DES LE DÉBUT DE LA RECHERCHE

Évaluez un budget…

Evaluer votre budget **vous permet de mieux calculer** :
- **la somme que vous pouvez consacrer à votre loyer,**
- **et tous les autres frais liés au logement.**

L'objectif ? Adapter et ajuster votre recherche de logement à la réalité de votre porte-monnaie.

Faites un tableau de bord

Un tableau tel que ci-contre pourra vous aider. **Vous y noterez** :

• vos ressources régulières
- salaire,
- allocations chômage, RSA…
- aides de la famille,
- bourse universitaire éventuelle
- aides sociales (par exemple, vous pouvez estimer vos futures aides logement de la Caf : voir p.5).

• vos futures dépenses :
- **charges fixes** : incontournables, elles doivent être réglées régulièrement : loyer, charges (électricité, gaz…), abonnement téléphonique, taxe d'habitation (voir p.4)...
- **charges courantes** : inévitables, elles peuvent varier : transports, alimentation, santé, hygiène …

• charges occasionnelles, qui dépendent de vos besoins ou des envies (vacances, habillement, sorties…)

TABLEAU DE BUDGET

		PAR MOIS
Mes RESSOURCES	REVENUS (SALAIRES, ALLOCATION POLE EMPLOI)	
	AIDE DE LA FAMILLE	
	BOURSES	
	AIDES AU LOGEMENT	
	AUTRES	
	TOTAL RESSOURCES =	

Mes DÉPENSES	CHARGES FIXES	
	LOGEMENT	
	- LOYER / CHARGES	
	- EAU	
	- ELECTRICITE	
	- GAZ	
	- ASSURANCE …	
	TÉLÉPHONE	
	CHARGES COURANTES	
	ALIMENTATION	
	HYGIÈNE, ESTHETIQUE	
	SANTÉ (MUTUELLE, FRAIS MÉDICAUX)	
	ÉTUDES	
	TRANSPORT (ESSENCE, BUS, …)	
	IMPÔTS SUR REVENU	
	CRÉDITS EN COURS	
	ÉPARGNE	
	AUTRES	
	CHARGES OCCASIONNELLES	
	LOISIRS ET SORTIES	
	HABILLEMENT	
	VACANCES	
	TOTAL DÉPENSES =	
SOLDE = RESSOURCES - DEPENSES		

Outils pratiques

- Planifier et suivre votre budget tout au long de l'année ? Un tableau comme celui-ci peut vous aider ; récupérez-le au Point Info Logement du CRIJ Bretagne ou dans un PIJ de la métropole rennaise (contacts p.63).
- Et en ligne :

- conso.net / Simulateurs / Calculez votre budget
- caf.fr / CAF d'Ille-et-Vilaine / Offre de service / Logement et cadre de vie

ESTIMER LES FRAIS POUR L'INSTALLATION

1 MOIS DE LOYER D'AVANCE	**+.....€**
DÉPÔT DE GARANTIE = 1 mois pour un logement non meublé et 2 mois maxi pour un meublé	**+.....€**
HONORAIRES ÉVENTUELS = frais d'agence ou de notaire	**+.....€**
OUVERTURE ET ABONNEMENT ÉLECTRICITÉ / GAZ **ABONNEMENT EAU** Voir p.58 des conseils pratiques sur les choix des fournisseurs d'énergie	**+.....€**
ASSURANCE LOGEMENT	**+.....€**
FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT	**+.....€**
ACHATS D'INSTALLATION (meubles, électroménagers…) Voir p.58 des contacts pour se meubler à petits prix	**+.....€**
SOLDE :	**.....€** €

MENER UNE RECHERCHE ET FAIRE SON CHOIX

Conseil n°1 : être organisé P.13
Conseil n°2 : se repérer P.13
Conseil n°3 : préparer les visites P.20

CONSEIL N°1 : ÊTRE ORGANISÉ

S'Y PRENDRE EN AVANCE

Commencez votre recherche plusieurs mois à l'avance si c'est possible et :

- **venez passer 1 ou 2 jours sur place**, en ayant auparavant fixé des rendez-vous
- procurez-vous un plan (office de tourisme, au Point Information Jeunesse) ou utilisez *geo.rennesmetropole.fr* pour commencer à vous repérer
- consultez les offres de logement régulièrement : voir p.23.

ÊTRE EN ACCORD AVEC SON BUDGET

- Pour éviter les mauvaises surprises, **évaluez votre budget mensuel :** tous nos conseils p.9.
- Renseignez-vous sur les **aides au logement existantes** p.5.

CONSEIL N°2 : SE REPÉRER

Zoom sur les infos transports, les contacts pratiques… pour faire le plein de repères et éviter les mauvais plans.

S'ORIENTER, DÉCOUVRIR RENNES ET SA MÉTROPOLE

- **Le réseau Information Jeunesse**

  - Les PIJ à Bruz, Chartres-de-Bretagne, St-Jacques-de-la-Lande, St-Gilles et Vern-sur-Seiche et le CRIJ à Rennes accueillent sans rendez-vous et proposent de nombreuses infos sur les loisirs, jobs, santé…

  ✉ **voir p.63 ou 02 99 31 47 48 /** contact@crij-bretagne.com
  www.ij-bretagne.com

  - Le guide des « bons plans » est une brochure gratuite d'info pour les jeunes. A récupérer au CRIJ Bretagne et sur *www.crij-bretagne.com*

- **Destination Rennes - Office de Tourisme**

  ✉ **11 rue Saint-Yves** à Rennes
  02 99 67 11 11 / infos@tourisme-rennes.com
  www.tourisme-rennes.com

LES PRÊTS JEUNES À 1%

ÇA VA ÊTRE DUR DE PASSER À CÔTÉ

MENSUALITÉS DE 83,78 € ET UNE DERNIÈRE AJUSTÉE DE 83,82 €. TAEG* FIXE DE 1%, SOIT UN MONTANT TOTAL DÛ DE 1005,40 €. UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Exemple : pour un prêt Mozaïc Projet de 1000€, d'une durée de 12 mois. 11 mensualités de 83,78€ et une dernière ajustée de 83,82€. Taux annuel débiteur fixe de 0,995%, soit un TAEG* fixe de 1%. Montant total dû de 1005,40€, dont intérêts de 5,40€, gratuité des frais de dossier et hors assurance facultative. Le coût de l'assurance, si vous la souscrivez, est de 0,66€/mois et s'ajoute à l'échéance de remboursement du crédit. Le montant total dû par l'emprunteur au titre de l'assurance, sur la durée totale du prêt sera de : 7,92€ pour un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1,48%.

ILLE-ET-VILAINE
BANQUE ET ASSURANCES

Le bon sens a de l'avenir.

TAEG : Taux Annuel Effectif Global. Offre valable du 1er mai au 31 octobre 2015 pour les jeunes âgés de 18 à 30 ans, sur les Prêts Étudiants, Prêts Auto, Prêts Mozaïc Projet et Faire à l'installation Grand Lot, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale, prêteur. Vous disposez d'un délai légal de rétractation. Les conditions et événements garantis par l'assurance, si vous la souscrivez, sont indiqués au contrat. Le coût de l'assurance peut varier en fonction de votre situation personnelle. Renseignez-vous sur le coût applicable dans votre Caisse régionale. Les contrats d'assurance décès-invalidité sont assurés par CNP ASSURANCES – CNP IAM, S.A. Siège social : 4 place Raoul-Dautry, 75716 Paris Cedex 15, et PREDICA, entreprise régie par le Code des Assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 986 039 325 €. Siège social : 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris, 334 028 123 RCS. Ces contrats sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'Orias en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre caisse sont à votre disposition sur : www.credit-agricole.fr/mentions-courtiers.html. Il peut arriver que votre état de santé ne vous permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la convention Aeras organise des solutions adaptées à votre cas.

04/2015 - C13130-2 - Édité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine, société coopérative à capital variable, établissement de crédit, société de courtage d'assurances dont le siège social se situe : 4 rue Louis Braille - Saint-Jacques-de-la-Lande - CS 64817 - 35063 RENNES CEDEX - RCS RENNES 775 590 647. Crédit photo : Pere Ferrer.

BOUGER AVEC LE MÉTRO, BUS, TRAIN VÉLO…

KorriGO, le pass pour vous déplacer : chargez directement sur cette carte les titres de transport, votre abonnement et les accès aux bus, TER, métro, vélo, Illenoo et voiture en libre-service.

Bus et métro : le réseau STAR

En bus, comptez 20 à 40 minutes pour rejoindre le centre de Rennes depuis chaque ville de la Métropole. En soirée, les départs de Rennes se terminent vers 20h30 en semaine, et entre 23h et 00h30 le vendredi et samedi soir.

• **En métro, circulez à Rennes de 5h30 (7h30 le dimanche) à 00h45 et 1h30 le jeudi, vendredi et samedi.** Des parkings relais gratuits existent près de stations de métro pour les usagers du réseau STAR.
Pour chaque ville, voir p.18 la ou les lignes de bus indiquées par Bus
✉ 3 agences à Rennes : 12 rue du Pré Botté (derrière la Poste à République), aux stations de métro Villejean Université et Henri Fréville.
InfoStar : **0 970 821 800** - *www.star.fr*

Le train en TER Bretagne

Plusieurs villes de l'agglomération sont desservies, les horaires sont variables selon les lignes. Il existe des abonnements et un tarif préférentiel pour les moins de 26 ans.
Toutes les dessertes repérées par Train : p.18
✉ **0 800 880 562** (gratuit depuis un fixe)
www.ter.sncf.com/bretagne

Le vélo

• **Circulez avec votre vélo et stationnez-le dans un abri sécurisé** à proximité d'arrêts de transports en commun.
Voir les villes équipées p.18, signalées par V

• **Vélo STAR, vélo en libre-service 7j/7 et 24h/24** dans 83 stations à Rennes. Pour emprunter et déposer un Vélo STAR, adhérez au service : pour 1 an (entre 20 et 30€) ou occasionnellement (1 € pour 24h ou 5 € pour 7 jours) ; la première ½ heure de chaque utilisation est gratuite, le tarif varie ensuite selon la durée d'emprunt.
Il est aussi possible de louer un vélo (électrique ou pas) pour 3 mois ou plus…

✉ **Boutique le Vélo STAR : 8 rue du Maréchal Joffre** à Rennes (arrêt République).
09 69 365 007 (appel non surtaxé)
www.levelostar.fr

« Covoiturer »

• **Pour des trajets domicile-travail en Ille-et-Vilaine,** Covoiturage+ anime « Ehop », service de covoitureurs réguliers. Il est possible de rencontrer son covoitureur lors de cafés-covoit'…
www.ehop-covoiturage.fr
✉ **02 99 35 10 77**
contact@ehop-covoiturage.fr

• **Pour du covoiturage de temps en temps ou pour de grandes distances,** de nombreux sites Internet existent (mais pas tous gratuits).
Par exemple : *www.covoiturage-libre.fr, www.covoiturage.fr, www.vadrouille-covoiturage.com*...

Rouler en voiture libre-service

City Roul' est un service de location de véhicules en libre-accès 24h/24 et 7j/7 dans l'une des 15 stations de Rennes. Réservation en ligne et ouverture du véhicule avec la carte KorriGo.

Il faut s'abonner (12 €/mois ou 7 € pour les étudiants) puis appliquer un tarif de location de véhicule à partir de 2,50 €/h et 0,45 €/km (assurance, entretien et carburant compris).

02 23 21 07 47 / info@cityroul.com
www.cityroul.com

Pour les personnes à mobilité réduite : handistar

Un transport est proposé vers toutes les villes de Rennes Métropole, en accès uniquement après inscription et sur demande.
26 rue du Bignon à Chantepie
02 99 26 05 50 / info@handistar.fr
www.handistar.fr

Panorama de Rennes Métropole : villes et quartiers

A consulter comme un **pense-bête** pour visualiser votre lieu de formation/de travail, les dessertes de bus/train/métro/vélo et pouvoir envisager un lieu de vie :

- 1 carte des quartiers de Rennes
- 1 carte de Rennes Métropole
- ville par ville de la Métropole, ayez en un coup d'œil les mairies où l'on trouve des annonces et leurs contacts par exemple

Carte des quartiers de Rennes

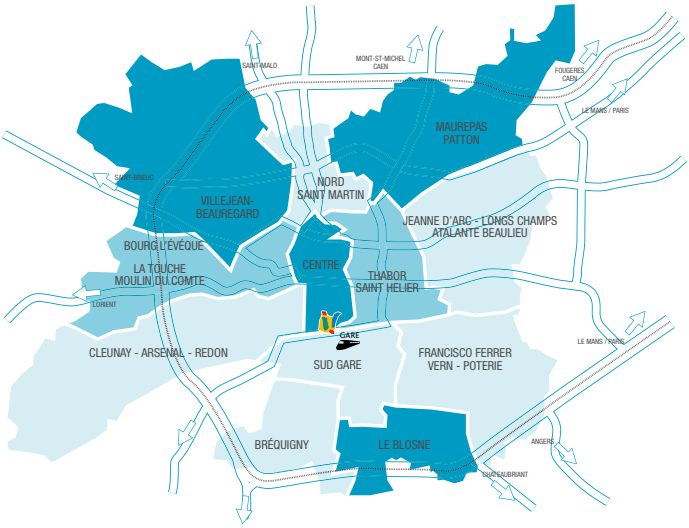

Pour chaque ville, retrouvez page 18 :

- les coordonnées de la Mairie ;
- s'il y a des annonces ou un fichier de logements mis à disposition par la Mairie.
- le numéro de la/les ligne(s) de bus (d'autres lignes relient les villes entre elles : leur n° commence par 200) ;
- la ligne de train, le TER Bretagne ;
- un parc à vélo à proximité d'un arrêt de bus, métro et/ou TER.
- quand il y a un centre Information Jeunesse (voir toutes les coordonnées p.63-64)

Carte des villes de Rennes Métropole

ACIGNE
www.ville-acigne.fr
02 99 04 30 00
Train halte ferroviaire Noyal-Acigné / ligne Rennes-Vitré-Laval
Bus 64, 164 express - V

BECHEREL
02 99 66 80 55 Bus 96, 237
(modif.prévues en sept.2015)

BETTON
www.betton.fr / 02 99 55 81 01
Train ligne Rennes-Saint-Malo
Bus 51, 71, 78, 94, 151 express

BOURGBARRÉ
www.bourgbarre.fr / 02 99 57 66 96
Bus 74, 161 express - V

BRECE
www.mairie-brece.fr / 02 99 00 10 09
Bus 67, 167express

BRUZ
www.ville-bruz.fr - Découvrir Bruz-Locations / 02 99 05 86 86 (mairie) ou 02 99 05 56 56
(office de tourisme)
Train ligne Rennes-Redon
Bus 57, 59, 91, 157, 159 express et Ker Lann express.

CESSON-SEVIGNE
www.ville-cesson-sevigne.fr
02 99 83 52 00
Train halte ferroviaire / ligne Rennes-Vitré-Laval Bus 6, 30, 34, 35, 64, 67

CHANTEPIE
www.chantepie.fr / 02 99 41 05 27 (CCAS) ou 02 99 41 42 33
Bus 1, 33 34 - V

CHARTRES-DE-BRETAGNE
www.ville-chartresdebretagne.fr
02 99 77 13 00
Bus 72, 91, 172 express - V

CHAVAGNE
www.ville-chavagne.fr
02 99 64 24 11 Bus 56, 156 express

CHEVAIGNE
www.ville-chevaigne.fr
02 99 55 82 17
Train halte ferroviaire / ligne Rennes-St Malo
Bus 71, 94

CINTRE
www.ville-cintre.fr / 02 99 64 16 31
Bus 54, 154 - V

CLAYES
www.clayes.fr / 02 99 61 20 30
Bus 81

CORPS-NUDS
www.corps-nuds.fr / 02 99 44 00 11
Train halte ferroviaire / ligne Rennes-Châteaubriant
Bus 73, 173 express.

GEVEZE
www.ville-geveze.fr
(vie communale-petites annonces)
02 99 69 90 22
Bus 68, 168 express - V

LA CHAPELLE-CHAUSSEE
www.lachapellechaussee.com
02 99 45 88 18
Bus 96 (modif.prévues en sept.2015)

LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ
www.lachapelledesfougeretz.fr
02 99 13 13 13
Bus 52

LA CHAPELLE-THOUARAULT
www.lachapellethouarault.fr
02 99 07 61 41
Bus 53, 153 express - V

LAILLE
www.laille.fr / 02 99 42 57 10
Train halte Laillé / ligne Redon-Rennes
Bus 72, 79 + navette taxi vers Bruz

LANGAN
www.langan.fr / 02 99 23 22 63
Bus 96 (modif.prévues en sept.2015)

LE RHEU
www.lerheu.fr / 02 99 60 71 31
Bus 54, 76 et 154 express

LE VERGER
www.mairie-le-verger.fr
02 99 07 92 15 Bus 55

L'HERMITAGE
mairie.lhermitage.free.fr
02 99 78 66 66
Train gare de L'Hermitage-Mordelles / ligne Rennes-St Brieuc
Bus 53, 153 express - V

MINIAC-SOUS-BECHEREL
www.mairie-miniac-sous-becherel.fr
02 99 66 82 71
Bus 96 (modif.prévues en sept.2015)

MONTGERMONT
www.ville-montgermont.fr
02 99 68 83 88 Bus 52

MORDELLES
www.ville-mordelles.fr
02 99 85 13 85
Train gare de L'Hermitage-Mordelles / ligne Rennes-Saint Brieuc
Bus 55, 155 express - V

NOUVOITOU
www.nouvoitou.fr / 02 99 37 42 71
Bus 75 - V

NOYAL - CHATILLON-SUR-SEICHE
www.ville-noyal-chatillon.fr
02 99 05 20 00
Bus 61, 91, 161 express - V

ORGÈRES
www.orgeres.fr / 02 99 05 70 10
Bus 74 - V

PACE
www.ville-pace.fr / 02 23 41 30 00
Bus 52, 65, 77 - V

PARTHENAY-DE-BRETAGNE
www.mairie-parthenay35.com
02 99 69 91 53 Bus 65

PONT-PÉAN
www.pontpean.fr / 02 99 52 41 70
Bus 72, 79 express - V

RENNES
metropole.rennes.fr
02 23 62 10 10
Train gare de Rennes (toutes lignes) + haltes ferroviaires de :
- Ker Lann (ligne Rennes Redon),
- Pontchaillou (ligne Rennes-St Malo)
- la Poterie (Rennes-Châteaubriant)

Bus voir le détail sur *www.star.fr*
V

ROMILLE
www.romille.fr / 02 99 23 24 59
Bus 81, 96

ST-ARMEL
02 99 62 71 58 (offres dans le bulletin municipal) / accueil.mairie@saint-armel-35.fr
Train halte ferroviaire / ligne Rennes-Châteaubriant
Bus 73, 173 express

ST-ERBLON
www.saint-erblon.fr / 02 99 52 34 08
Bus 61,161 express

ST-GILLES
www.saint-gilles35.fr
02 99 64 63 27
Bus 52, 152 express - V

ST-GREGOIRE
www.saint-gregoire.fr (les petites annonces) / 02 99 23 19 23
Bus 2, 8, 78 (modif.prévues en sept.2015) - V

ST-JACQUES-DE-LA-LANDE
www.st-jacques.fr / 02 99 29 75 30
Train halte ferroviaire / ligne Rennes-Redon
Bus 6, 33, 37, 57 - V

ST-SULPICE-LA-FORÊT
www.saint-sulpice-la-foret.fr
02 99 66 23 63
Bus 70, 94

THORIGNÉ-FOUILLARD
www.thorigne-fouillard.fr
02 99 04 54 54
Bus 50, 150 express

VERN-SUR-SEICHE
www.ville-vern-sur-seiche.fr
02 99 04 82 04
Train halte ferroviaire / ligne Rennes-Châteaubriant
Bus 59, 73, 75

VEZIN-LE-COQUET
www.ville-vezinlecoquet.fr
02 99 64 52 78
Bus 53, 76 et 153 express.

CONSEIL N°3 : PRÉPARER LES VISITES

Visiter efficacement des logements demande un peu d'organisation : voici des conseils pratiques…

Ce que l'on peut vous demander

• Vous avec des exigences ? Votre futur propriétaire aussi !

Il souhaitera avoir certaines garanties concernant son futur locataire donc avant de visiter un logement :

- il est **souvent nécessaire de présenter un garant** (voir p.7), notamment si vos revenus sont peu élevés
- pensez à **votre présentation** et votre motivation, qui peuvent faire pencher la balance.

• Ayez les documents administratifs requis

Au moment de la visite d'un logement, il est conseillé d'avoir avec vous des papiers démontrant que vous pouvez payer un loyer (des justificatifs de ressources par exemple).

Cela sera d'autant plus utile qu'une fois **le logement choisi, votre futur propriétaire** (ou le professionnel gestionnaire) **exigera des justificatifs avant la signature** du bail. Il est en droit par exemple de réclamer les copies :

- des 3 derniers bulletins de salaires,
- un avis d'imposition (le vôtre et/ou celui de votre garant),
- des justificatifs de votre statut/situation : étudiant, en formation…
- une estimation d'allocation de la CAF (voir p.5)
- un relevé d'identité bancaire (et non une « autorisation de prélèvement »)
- votre pièce d'identité, …

Une nouvelle réglementation (pour l'automne 2015) précisera la liste des pièces exigibles au locataire et son garant ; à ce titre, une amende entre 3000 et 15000 € pourrait être demandée si le bailleur exige des pièces non prévues.

Par ailleurs, notez qu'**aucun chèque de réservation d'un logement ne peut être demandé.**

Visiter efficacement

• Un modèle de tableau de visite

Avoir **défini au préalable ses besoins et ses possibilités**, puis remplir ce tableau permet de faire qu'aucune question ne soit oubliée lors de vos visites de logement et aide parfois à faire une première sélection.

Outil pratique

Ci-contre, retrouvez le tableau que nous conseillons de remplir à chaque visite, disponible au CRIJ (contact p.63), dans un des PIJ de la Métropole (contacts p.64) ou encore sur *www.ij-bretagne.com/logement* rubriques « Bien s'informer / Mener une recherche ».

• Zoom sur le DPE : diagnostic de performance énergétique

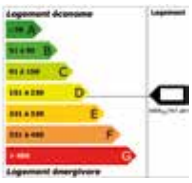

Vous pouvez voir un DPE sur une annonce de logement et aussi en annexe au bail. A quoi sert-il ?

Estimation de la performance énergétique du logement, le DPE présente soit l'énergie effectivement consommée, soit l'énergie estimée pour une utilisation standard du logement. C'est une grille avec 2 étiquettes (exemple ci-contre) indiquant le résultat de l'évaluation par des échelons allant de « A » pour les logements économes jusqu'à « G » pour les plus énergivores. Posez **la question lors de la visite** : par souci écologique ou financier, cela peut être un critère de choix.

Pour faire des visites efficaces

INFOS PRATIQUES	
Provenance de l'offre	
Coordonnées du contact de l'offre	
Adresse du logement	
Date de disponiblité	
DESCRIPTION	
Type de logement : chambre ? studio ?	
Vide / Meublé	
Surface	
Orientation	
POINT FINANCIER	
Loyer	
Montant des charges + précision de ce qui est inclus	
Dépôt de garantie	
Taxe d'habitation (infos des prédédents locataires)	
Montant des frais éventuels d'agence ou notaire	
ÉNERGIES	
Type de chauffage	
État des fenêtres et portes...	
DPE diagnostic performance énergétique	
ÉTAT DU LOGEMENT	
Accès au logement (état de l'escalier...)	
État général du bâtiment (toiture, parties communes...)	
État de la pièce principale (salon, chambres)	
État de la cuisine	
État des sanitaires (salle d'eau/WC)	
État des surfaces (sols, murs, plafonds)	
État des équipements (électrique, chauffages...)	
MES IMPRESSIONS	
Quartier - noter les bons/mauvais points (commerces, transport,...)	
Autre commentaires, plus personnels	

JE RECHERCHE UN LOGEMENT À L'ANNÉE

Trouver les offres P.23
Des solutions réservées aux étudiants ... P.25
La colocation P.27
L'habitat partagé intergénérationnel P.28
Le logement social P.29
Les résidences habitat jeunes agréées FJT P.32
Les résidences jeunes actifs P.33
Les foyers de travailleurs migrants / mobiles . P.33
Les foyers d'initiatives religieuses P.34
Les résidences locatives P.35

TROUVER LES OFFRES

Voici un mode d'emploi pour que la quête de petites annonces soit au plus proche du marché et de ses réalités.

LES ANNONCES DE PARTICULIER À PARTICULIER

« De particulier à particulier » indique que **l'annonce de logement (et la gestion du bail) est en accès direct du locataire au propriétaire.**

www.ij-bretagne.com/logement
offres en Bretagne réunies
par le réseau Information Jeunesse

Certaines mairies de Rennes Métropole diffusent des petites annonces : repérez-les p.18 avec l'indication

Sur internet, des sites d'annonces
(liste non exhaustive)
leboncoin.fr / location.annonceetudiant.com
locservice.fr / mapiaule.com / pap.fr
pretalouer.fr / fr-fr.roomlala.com
topannonces.fr / vivastreet.com

Attention : y sont également proposés des offres de professionnels (agences, notaires…) alors vérifiez bien la partie « contact » !

Le **journal** Ouest France édite un supplément le mercredi et un site :
ouestfrance-immo.com

Pour **étudiants** et **futurs étudiants : ww.lokaviz.fr**
offres consultables avec n°INE (sur carte étudiante) ou attestation d'inscription (pour les futurs étudiants).
CROUS : 7 place Hoche (bornes informatiques dans le hall si besoin)
02 99 84 31 31

A noter : pour tout savoir sur les logements en résidence universitaire, voir p.25

LES ANNONCES DE PROFESSIONNELS

Les professionnels de l'immobilier servent d'intermédiaires entre propriétaire et locataire et c'est à ce titre que des frais (= les honoraires) vous sont demandés.

Agences immobilières et notaires

Ils proposent des offres et organisent les visites, rédigent et planifient la signature du bail... Ces professionnels peuvent aussi être gestionnaires du logement pour le compte du propriétaire. **Ainsi, vous ne payez aucun honoraire tant que vous n'avez pas trouvé l'appartement qui vous convient, contrairement au système proposé par les marchands de listes** (voir page 24).

- **Contacts et offres des agences immobilières**
  - sur *www.pagesjaunes.fr* (rubrique agence immobilière) ou *www.immobretagne.fr* (FNAIM, regroupement d'agences) : repérez les contacts d'agences dans la ville qui vous intéresse.
  - *www.logic-immo.com* ou le journal gratuit Logic-Immo est en distribution toutes les 3 semaines et présente des annonces de professionnels. A retrouver dans des commerces, agences immobilières…

• Contacts et offres des études de notaires
La Chambre des notaires permet la consultation d'offres sur *www.chambre-35.notaires.fr*
2 mail Anne Catherine (près du bd de la Tour d'Auvergne/Cité Judiciaire, quartier Centre) à Rennes
02 99 65 23 24 / chambre.35@notaires.fr

Les honoraires

Dès lors que vous passez par un agent immobilier ou un notaire pour louer un logement, des honoraires vous sont demandés.
Sachez que **le montant de ces honoraires est désormais plafonné**. En Bretagne, les frais demandés (pour constitution de dossier, rédaction de bail…) ne doivent pas dépasser **8 €/m² de surface habitable, auxquels s'ajoute 3 €/m²** pour l'état des lieux (voir p.51). N'hésitez pas à procéder au calcul dès vos premiers échanges avec le professionnel et à le prévoir dans votre budget (voir p.10).

Exemple d'honoraires demandés **pour un logement de 20m²** à Rennes :

20 m² x 8 € = 160 €
+
20 m² x 3 € = 60 €
=
220 € maximum

Le cas particuliers des «marchands de liste» ou centres de location entre particuliers

La différence fondamentale entre notaires et agents immobiliers / marchands de listes est que ces derniers proposent un « abonnement » à des listes de logements en location par des particuliers, moyennant rémunération. Mais, **avoir accès à une «liste de logements» ne vous garantit pas de trouver une location** à votre convenance, surtout si vous avez peu de temps pour chercher : **le risque est de payer par avance pour un résultat aléatoire**.

Conseil

Les associations de défense des consommateurs rappellent certaines pratiques abusives et recommandent d'être vigilant :
- les listes se révèlent parfois périmées
- les propositions sont parfois réduites ou inadaptées à votre demande.

Contacts des associations p.56-57.

Le contrat qui vous lie à ce professionnel (un original doit d'ailleurs vous être remis), n'intègre pas la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux, qui sont directement à gérer avec le propriétaire. La règle de plafond des honoraires ne concerne donc pas les marchands de listes qui fournissent uniquement une liste de contacts ou de logements en échange d'une rémunération.

DES SOLUTIONS RÉSERVÉES AUX ÉTUDIANTS

Une chambre en cité U ? Chez l'habitant ? Ce sont des pistes pour se loger en tant qu'étudiant et il en existe quelques autres… Tour d'horizon.

À SAVOIR

Un nouveau dispositif existe pour les étudiants n'ayant pas de garant/caution solidaire : c'est la CLE. Infos p.7

LE LOGEMENT SOCIAL ÉTUDIANT AVEC LE CROUS

• Des logements ouverts aux étudiants boursiers ou non boursiers

Les logements en résidence universitaire du CROUS sont **attribués sous conditions de ressources** pour une année universitaire, éventuellement renouvelable.

- Chambres, studios, T1Bis (pour couple) et T2 (étudiant avec enfant)
- Admissions possibles toute l'année en fonction des disponibilités et de la situation de l'étudiant.

• Faire la demande

A faire **avant le 30 avril** pour un logement à la rentrée suivante, en remplissant le **dossier social étudiant (= DSE)** sur *www.portail-vie-etudiante.fr* (munissez-vous de l'avis fiscal 2014 de vos parents et de votre n°INE).

• Contact du CROUS

7 place Hoche (quartier Centre) à Rennes
02 99 84 31 31
Du lundi au vendredi 8h30-16h (17h en juillet, août et sept.) ;
fermé la 1ère quinzaine d'août
www.crous-rennes.fr

AUTRES PISTES

Un logement dans le marché privé

• De particulier à particulier
www.lokaviz.fr, www.ij-bretagne.com/logement... et toutes les autres ressources pour trouver des annonces de logements dans le marché privé sont p.23.

• Par un intermédiaire : agent immobilier, notaire…
Voir p.23.

• Des résidences locatives
Plus de 50 résidences proposent des solutions de location ouvertes aux étudiants dans l'agglomération. Voir **p.35 les adresses**, description et tarifs de chaque résidence.

Quelques autres idées…

• Hébergement chez l'habitant
Pour une chambre chez un particulier (pour une nuit ou plusieurs semaines), voir les contacts p.48. **Pour un hébergement à l'année**, la recherche s'effectue de la même façon que pour tout autre type de logement dans le **marché privé**, suivre les infos p.23.

• Hébergement à la ferme : Campus Vert
L'association permet de mettre en relation étudiants, jeunes en formation, stagiaires avec des agriculteurs proposant des studios en location au sein de leurs fermes. Cette offre alternative de logements à la campagne se développe autour de Rennes (plusieurs villes autour de 10-15 km).
03 20 29 43 68 / contact@campusvert.com
www.campusvert.com

• Une colocation solidaire
Dans les quartiers de Villejean, Maurepas et Bréquigny, l'AFEV (association de la fondation étudiante pour la ville) propose **à des étudiants de moins de 30 ans d'accéder à un logement à loyer modéré en colocation tout en s'engageant dans un projet** à mener sur l'année dans le quartier (environ 4-5h par semaine) : c'est la « kolocation à projets solidaires, KAPS ». Le loyer est modéré car les appartements sont proposés par les bailleurs sociaux Aiguillon Construction, Espacil Habitat et Néotoa.
Pour en savoir plus sur la colocation, voir ci-contre.
8 rue du Quercy (quartier Villejean) à Rennes
02 99 65 75 82 / rennes@afev.org
www.kolocsolidaire.org

• La Maison en Ville
Association proposant des logements conviviaux aux **étudiants** et **jeunes professionnels** avec plusieurs formules possibles : **logement intergénérationnel** (voir p.28), **hébergement chez l'habitant** en chambre ou studio (à l'année ou temporaire), **colocation chez l'habitant, colocation à projet**. Quelques logements sont adaptés à l'accueil d'un jeune en situation de **handicap** moteur.
6 rue de l'Hôtel Dieu (quartier Centre) à Rennes
(lundi-mardi 10h-12h/14h30-17h30, mercredi entre juin et octobre 14h30-17h30, jeudi 14h30-17h30 et vendredi 10h-12h)
02 23 20 55 39 / info@lamaisonenville.fr
www.lamaisonenville.fr

LA COLOCATION

Avoir plus d'espace avec le même budget, c'est possible en partageant un grand appartement ou une maison à plusieurs.
La seule condition est de choisir ses colocataires en fonction de ce que l'on souhaite vivre : partager des pièces communes tout en gardant son indépendance ou vivre en collectivité.

TROUVER SON/SES COLOCS

Beaucoup de sites existent. La plupart proposent d'entrer en contact avec de potentiels colocataires mais aussi des conseils pratiques ; certains ont des services payants (appel surtaxé par exemple), indiqués ici avec €

www.ij-bretagne.com/logement
une bourse d'offres pour les personnes cherchant ou proposant une colocation en Bretagne

www.appartager.com €

Une alternative pour les étudiants : KAPS, colocation solidaire : voir p.26

www.recherche-colocation.com €

www.weroom.fr
le réseau social dédié à la coloc

Regardez les sites de petites annonces comme **www.leboncoin.fr !**
Voir p.23 pour une liste complète

LES RÈGLES DE LA COLOCATION

Quel contrat pour quelle coloc ?

La loi ALUR définit la **colocation** : **location d'un même logement par plusieurs locataires**. Une colocation peut se formaliser de 2 façons :

- **un contrat unique** = souscription d'un **même bail à plusieurs** avec un propriétaire, ainsi tous les colocataires signent le même contrat de location et disposent des mêmes droits, mais aussi les mêmes obligations vis-à-vis du bailleur.

- **plusieurs contrats (1 par locataire) avec le propriétaire** = dans un logement divisé par le propriétaire, chaque co-locataire signe un bail différent pour la chambre qu'il loue ; ainsi vous partagez peut-être la cuisine et les sanitaires mais vous n'êtes pas liés légalement entre locataires. Le propriétaire (et non vous) choisit les personnes entrant dans le logement.

Les aides financières

Chaque colocataire peut prétendre à une aide de logement de la CAF, à condition :

- d'apparaître sur le bail
- de remplir les conditions d'octroi aux aides de la CAF (voir p.5).

Chacun doit remplir sa propre demande auprès de la CAF. L'aide, qui sera un peu inférieure à celle perçue dans un logement loué seul, sera calculée sur la base de vos ressources et du loyer.

La clause de solidarité

Ce type de clause est très souvent **mentionné dans le cas d'un bail unique de colocation** : elle garantit au propriétaire le paiement de son loyer et lie davantage les colocataires. Ainsi, **si l'un des colocataires ne peut plus assumer sa part de loyer, le propriétaire peut demander aux autres de payer** pour lui.

Au départ d'un des colocataires (= le préavis, voir p.3), **la solidarité s'arrête dans un délai variable** selon la date de signature du contrat :

- contrat signé avant le 27 mars 2014 : la solidarité est en général engagée jusqu'à la fin du bail et parfois bien après le départ d'un colocataire.
- contrat signé après le 27 mars 2014 : la solidarité du colocataire (ou celle de sa caution) ne sera plus engagée à la fin du préavis et quand un nouveau colocataire entre dans le logement. Sans remplaçant, la solidarité de l'ex-colocataire est engagée 6 mois après la date de fin de préavis.

Conseil

Si vous optez pour la SOUS-LOCATION, sachez que légalement,
la sous location est le fait qu'un locataire - seul titulaire du bail
- consente une location à un ou plusieurs autres occupants d'une partie du logement loué : vous n'apparaissez donc pas sur le bail.

La sous-location :
- est illégale sauf autorisation écrite du propriétaire,
- est une situation précaire car aucun contrat ou loi ne vous protège en cas de problème,
- ne vous donne accès à aucune aide financière. Sans justification de bail : pas d'aide au logement.

L'HABITAT PARTAGÉ INTERGÉNÉRATIONNEL

C'est une **solution alternative d'habitat permettant à un jeune d'être hébergé chez un retraité, une personne seule, une famille**.

L'hébergement proposé est gratuit (hormis une participation aux charges et une cotisation) et est lié par un contrat en échange d'une présence conviviale et de services rendus.

BRETAGNE ARC-EN-CIEL

✉ **Pôle associatif de la Marbaudais** (quartier du Blosne) à Rennes
06 87 77 12 52 ou 02 30 83 17 18 / logement@undeux-toit.fr
bretagnearcenciel.blogspot.com

LA MAISON EN VILLE

✉ **6 rue de l'Hôtel Dieu** à Rennes
02 23 20 55 39 / info@lamaisonenville.fr
www.lamaisonenville.fr

LE LOGEMENT SOCIAL

L'attribution des **logements sociaux (ou appelés HLM) est conditionnée par des plafonds de ressources**. Marche à suivre de cette autre solution pour se loger.

LE LOGEMENT SOCIAL ATTRIBUÉ PAR LES VILLES

La demande unique

• Les mairies de Rennes Métropole centralisent les demandes

La «demande unique» vous permet d'être inscrit sur plusieurs villes en remplissant un seul dossier de demande de logement social, à retirer et à déposer dans la commune de votre choix. Une attestation d'enregistrement doit obligatoirement vous être délivrée dans un délai d'un mois.

✉ **Contacts des mairies p.18.**

• Pièces justificatives à joindre au dossier :

- carte d'identité, livret de famille ou titre de séjour en cours de validité,
- avis d'imposition (ou de non-imposition) de l'année de référence N–2 (exemple : l'avis d'imposition 2014 sur les revenus de 2013) et la déclaration d'impôts en cas de rattachement au foyer fiscal des parents,
- justificatifs des ressources mensuelles des 3 derniers mois et contrat de travail,
- justificatifs des prestations perçues de la CAF,
- quittance de loyer, bail de location ou attestation d'hébergement.

> **Conseil**
>
> Renouvelez votre demande de logement social 1 fois/an pour que votre dossier ne soit pas annulé.
> Tout changement de situation entre 2 renouvellements doit également être signalé.

Pour en savoir +

• Dossier de demande à télécharger sur :

- *http://metropole.rennes.fr* rubriques Accès rapides / Demande de logement
- *www.service-public.fr*
- le nouveau site *www.demande-logement-social.gouv.fr*

• Dépôt des demandes et infos :

- pour la Ville de Rennes à la Direction de l'habitat social

✉ Mairie de quartier Bréguigny-Sud gare (métro Clémenceau) :
1 place de la Communauté - CS 63126 - 35031 Rennes
02 23 62 16 30 / dhs@ville-rennes.fr
Du lundi au vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h, sauf jeudi matin.

- à la Mairie (ou au centre social) d'une ville de la métropole rennaise :

✉ contacts p.18.

- auprès d'un bailleur HLM

✉ Contacts ci-dessous

LE LOGEMENT SOCIAL ATTRIBUÉ PAR ACTION LOGEMENT (ex 1%logement)

Salarié dans une entreprise de plus de 10 salariés, vous pouvez faire une demande auprès de votre employeur. En effet, votre entreprise cotise à un organisme habilité par « Action logement » qui pourra éventuellement vous attribuer un logement.

Contacts pour en savoir plus :

✉ *www.actionlogement.fr*

✉ auprès du responsable Action Logement de votre entreprise (responsable du personnel).

LE LOGEMENT SOCIAL INTERMÉDIAIRE

Des logements directement attribués par les bailleurs sociaux

Certains logements sociaux dits intermédiaires peuvent être attribués directement par les bailleurs HLM (ou PLS).

Accessibles sous conditions de ressources, ces logements sur Rennes Métropole, présentent quelques avantages :

- loyer inférieur à ceux du marché locatif privé et paiement à terme chu (= début du mois suivant),
- pas d'honoraires,
- maintien de la possibilité de bénéficier de la Garantie Loca-pass : voir p.6,
- contrat de location sans durée déterminée, colocation possible.

Vous devrez fournir à l'appui de votre demande, les mêmes pièces justificatives que pour l'attribution d'un logement HLM classique (voir p.29).

Les contacts

- **Aiguillon** // *www.aiguillon-construction.fr*
  ✉ 171 rue de Vern - 35200 Rennes / 02 99 26 44 44
- **Archipel Habitat** // *www.archipel-habitat.fr*
  ✉ 3 place de la Communauté - CS 40805 - 35208 Rennes Cedex 2
  02 99 22 26 00
- **Espacil Habitat** // *www.espacil.com*
  ✉ 1 rue du Scorff – CS 54221 - 35042 Rennes Cedex
  02 99 27 20 00
- **HLM Les Foyers** // *www.se-loger-en-bretagne.fr*
  ✉ 1 rue du Houx –35700 Rennes
  02 99 84 55 55
- **Néotoa** // *www.neotoa.fr*
  ✉ 41 bd de Verdun - CS 61121 - 35011 Rennes Cedex
  02 23 48 80 00

LE RELOGEMENT SOCIAL PRIORITAIRE

La Commission Locale de l'Habitat (CLH) de Rennes Métropole anime **un dispositif de relogement social prioritaire pour les ménages dont la situation de mal logement et de précarité socio-économique** peut relever d'un hébergement ou d'un logement temporaire.

- **Pour bénéficier d'un relogement social prioritaire**, il faut :
  - être de nationalité française ou résider sur le territoire français de façon régulière,
  - ne pas être en mesure d'accéder par vos propres moyens à un logement décent et de vous y maintenir.
- **Démarches à accomplir :**
  1. Faire une demande de logement social (voir p.29) sans exprimer de choix de convenances personnelles (type d'immeuble, d'étage ou quartier) sauf cas de force majeure dûment justifié (par exemple : handicap) ;
  2. Prendre contact avec le service social dont vous dépendez (CDAS, CAO… contacts p.49) qui instruira votre demande ; le travailleur social met en perspective votre parcours, votre problématique logement, et votre projet professionnel, qui peuvent justifier d'un traitement prioritaire de la demande ;
  3. Une commission étudie et valide ou pas, le caractère prioritaire de la demande sur plusieurs critères : ménage dépourvu de logement, logement insalubre ou impropre à l'habitation, sur-occupation, hébergement précaire, loyer résiduel supérieur à 40% des ressources ;
  4. Si vous êtes reconnu prioritaire, la CLH vous proposera une seule orientation vers un logement ou hébergement temporaire adapté à votre situation.

✉ **Secrétariat CLH de Rennes Métropole : 02 99 86 64 10**

LE LOGEMENT SOCIAL POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Archipel Habitat centralise les demandes de logement social adapté.
✉ 3 place de la Communauté - CS 40805 - 35208 Rennes Cedex 2
02 99 22 26 00 / contact@archipel-habitat.fr
www.archipel-habitat.fr

LES RÉSIDENCES HABITAT JEUNES AGRÉÉES FJT

Les résidences Habitat Jeunes sont des espaces de vie accueillant principalement **des jeunes de 16 à 30 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle**. Adaptées à la situation et à la trajectoire de chacun, ces résidences peuvent proposer plusieurs types de logement (chambre, studio, petit appartement) et peuvent offrir différents services : restauration, information et animation. Faire le choix des FJT, c'est aussi se donner la possibilité de rencontrer, d'échanger avec d'autres jeunes.

Résidences des amitiés sociales

Les Amitiés Sociales gèrent plusieurs résidences à joindre par un contact unique : ✉ **Agence locative des Amitiés Sociales**
4b rue du Bignon à Rennes
02 99 53 00 00 / seloger@amities-sociales.fr
www.fjt-as-rennes.fr (dossier de demande en ligne)

• RENNES

Résidence BOURG L'EVÊQUE : 30 rue de Brest (quart.Villejean / Bourg l'évêque)

Résidence LA MOTTE BARIL : 3 avenue Mgr Mouëzy (quartier sud gare)

Résidence LES GANTELLES ♿ - 21 rue Franz Heller (quart. Maurepas-Patton)

Résidence ROBERT REME ♿ : 8 av. Gros Malhon (quartier Bourg l'Evêque)

• CHANTEPIE

Résidence LES BOUVREUILS ♿ : allée des Clavières ou allée des Glières

• NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

Résidence LES BOUVREUILS ♿ : 9 allée des Bouvreuils

Résidence Préville

• RENNES

Résidence PRÉVILLE ♿ : 22 bd Marbeuf (quart. Villejean-Beauregard)
✉ **02 99 14 21 00** - accueil.preville@numericable.fr
www.fjt-saint-joseph-preville.com

LES RÉSIDENCES JEUNES ACTIFS

Ces résidences sont réservées aux personnes entre 18 et 30 ans en cours de formation (étudiant, apprenti…), **stagiaires ou encore nouveaux salariés** (CDD, CDI, intérim)... Il s'agit de logements à loyer modéré (= logement social), meublés et équipés.

• RENNES

AUNIS : 1 bis place de Prague (quartier Bréquigny-Le Blosne)
- T1 et T1bis, à louer au mois ou à l'année
- Studio entre 395 et 441€/mois incluant eau, élect., chauff.

✉ **Espacil - 02 99 32 30 39 ou 06 47 94 27 99**
etudiants-aunis@espacil.com
www.espacil.com

TI YAOUANK : 7 bd P.Mendès-France (quartier Cleunay-Arsenal Redon)
- T1, T1bis et T2 en contrat de location d'1 an.
- de 454 à 515€/mois.

✉ **Agence locative des Amitiés Sociales -** 4b rue du Bignon à Rennes
02 99 53 00 00 / seloger@amities-sociales.fr
www.fjt-as-rennes.fr

• LA CHAPELLE DES FOUGERETZ

LA HUBAUDIÈRE
19 rue des Carlets
- T1bis et T2 en contrat de location d'1 an
- de 480 à 496€/mois charges comprises

✉ **Agence locative des Amitiés Sociales** - 4b rue du Bignon à Rennes
02 99 53 00 00 / seloger@amities-sociales.fr
www.fjt-as-rennes.fr

FOYERS DE TRAVAILLEURS MIGRANTS / MOBILES

Accueillant des personnes seules de plus de 25 ans, les foyers de travailleurs migrants, aussi appelés « foyers de travailleurs mobiles » proposent des hébergements mixtes aux personnes ayant un emploi, en formation professionnelle, en stage ou en mission.

CENTRE GUY HOUIST (COALLIA) : 22 rue Bahon Rault à Rennes
- Pour public étranger avec titre de séjour et autorisation de travail.
- Chambres meublées (partage cuisine/sanitaires) de 350€ à 430€/mois tt charges comprises

✉ **02 99 84 21 81 ou 02 99 84 21 84**
www.coallia.org (dossier de demande en ligne)

RÉSIDENCE TRAVAILLEURS MOBILES PRIOLET : 20 bd Marbeuf à Rennes
Accès dans le cadre d'une demande de Relogement Social Prioritaire (RSP) : voir p.31.

✉ **20 Bd Marbeuf** à Rennes

FOYERS D'INITIATIVES RELIGIEUSES

Plusieurs foyers d'obédience catholique existent à Rennes. Il est important de vous renseigner au préalable sur les mouvements religieux qui gèrent ces foyers et sur les conditions d'accueil qu'ils proposent ou imposent (horaires contraints, offices religieux, animations pastorales…).

FOYER D'ÉTUDIANTS « JEAN-LUC CABES » : 12 rue André Desilles

Foyer géré par la Communauté de l'Emmanuel.
- pour garçons, étudiants majeurs.
- Chambres indiv. meublées, bail de 9 mois minimum.
- 280 à 320€/mois (avec petit déj.).

✉ **09 80 61 70 71** / foyerjeanluccabes@gmail.com

FOYER D'ÉTUDIANTES DU THABOR : 4 rue du Thabor

Foyer géré par l'association du Mont Thabor dépendant du diocèse de Rennes
- Pour étudiantes bac+1 / bac+2.
- Chambres à louer pour 10 mois ; tout type de durée possible selon dispos.
- De 340 à 420€/mois.

✉ **06 82 53 54 56** / foyerduthabor@gmail.com

FOYER NOTRE DAME DU ROSAIRE : 14 canal Saint-Martin

Foyer géré par la congrégation des dominicaines de l'Immaculée Conception.
- pour jeunes filles étudiantes, scolaires, jeunes travailleuses, stagiaires.
- chambres meublées avec bail de 10 mois et séjours plus courts possibles selon dispos. - pas d'indication tarifaire communiquée.

✉ **02 99 59 11 50** / foyerdurosaire@gmail.com

RÉSIDENCE D'ETUDIANTS FREHEL : 3 rue Franz Heller

Foyer avec possibilité d'activités spirituelles confiées à l'Opus Dei.
- pour garçons étudiants à l'Université ou en école et lycéens en classe prépa.
- chambres indiv. meublées avec bail de septembre à juin. Admission possible en cours d'année selon dispos.
- 650€/mois toutes charges comprises et en demi-pension.

✉ **02 99 36 69 28** / residence.frehel@gmail.com

LES RÉSIDENCES LOCATIVES

C'est une des solutions d'hébergement pour une durée longue (à l'année) ou courte (à la journée, à la semaine ou au mois). Différents types de logement sont proposés et des « services complémentaires » (= para-hôteliers) sont parfois mis en place. Suivez le guide…

> **Conseil**
> Avant de vous engager auprès d'une résidence, renseignez-vous sur les tarifs, les charges, les frais de dossiers éventuels…
> Vous devez également les interroger sur les conditions de départ du logement (durée du préavis, sommes restant dues) car ces modalités peuvent être très variables d'une résidence à l'autre.

À RENNES, QUARTIER PAR QUARTIER

(CARTE DES QUARTIERS P.16)

- Résidence proposant notamment un hébergement temporaire, pour une courte durée
- Un ou plusieurs logements accessibles aux personnes à mobilité réduite
- contact de la structure/personne référente au sein de la résidence.

BEAULIEU (campus de Rennes 1, Agrocampus…), JEANNE D'ARC, LONGS CHAMPS

BOIS DES GALLETS : 4 rue Y.Sohier

- moins de 30 ans : étudiant, apprenti, stagiaire…
- T1 équipés et meublés en location au mois ou à l'année.
- de 390 à 408€/mois, eau inclus.

Espacil Habitat : 21 av. de la Touraudais à Rennes
02 99 83 41 08 ou 06 73 37 45 89 / etudiants-beaulieu@espacil.com

BREIZH CAMPUS (ouvre en juillet 2015) : 278 rue de Fougères

- étudiant, apprenti, stagiaire… (possibilité de colocation)
- T1, T1bis et T2 équipés et meublés (services suppl. possibles) à louer au mois (3 mois minimum) ou à l'année.
- studio à partir de 470€/mois, élect.inclus

Les Belles Années
-0 969 321 696 (appel non surtaxé) / contact@lesbellesannees.com

CAP BEAULIEU : 6 rue de Bellevue

- tout public
- T1 et T1 bis meublés avec bail au mois ou à l'année
- à partir de 429€/mois, eau froide et internet compris

Lamotte Gestion : 3 rue de Redon à Rennes
02 99 67 71 80 / p.beaudouin@lamotte.fr

LE COLISEE : 141 av. Aristide Briand
- tout public (colocation possible)
- T2 vides ou meublés à louer au mois ou à l'année
- de 500 à 600€/mois hors charges

✉ **Agence APH** : 8 allée Aline Landais à Rennes
06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

LE MAJOR DE BEAULIEU : 4, 6 et 8 avenue P. Donzelot
- tout public
- T1 en location à l'année
- de 330 à 370€/mois hors charges

✉ **Espacil :** 19 rue de la Chalotais à Rennes
02 99 67 30 30 / louer-rennescentre@espacil.com

LES ESTUDINES LONGS CHAMPS : 316 rue de Fougères
- étudiant, stagiaire et personne en mobilité (formation, affaires…)
- T1, T1 bis et T2 meublés et équipés (accès à de services suppl.) en location courte (4 jours min.) ou possibilité de bail au mois ou d'1 an pour étudiant.
- 97€/nuit en location à la semaine eau et internet inclus ou studio de 450€ à 501€/mois.

✉ **02 99 28 00 00** / rennes.longschamps@estudines.com

LES JARDINS DE BEAULIEU : 3 rue X. Grall
- étudiant
- T1 vides ou meublés à louer à l'année
- de 340 à 400€/mois avec eau froide, entretien d'immeuble

✉ **Blot Gestion** : 21 bd de la Liberté à Rennes
02 99 78 17 76 / location@blotimmobilier.fr

LE BOIS PERRIN : 11 rue du Bois Perrin
- tout public
- T1 en contrat de location d'1 an.
- à partir de 305€/mois hors charges

✉ **Cogir** : 53 av. Janvier à Rennes
02 99 30 24 18 / contact.gare@cogir.fr

LE BOIS PERRIN : 11A et 11B rue du Bois Perrin
- étudiant
- T1 pour un contrat d'1 an
- à partir de 385€/mois toutes charges comprises, sauf électricité

✉ **Blot Gestion** : 21 bd de la Liberté à Rennes
02 99 78 17 76 / location@blotimmobilier.fr

LE FORUM : 14-16 avenue P.Donzelot
- étudiant
- T1 à louer 1 an
- à partir de 340€/mois, hors charges

✉ **Blot Gestion** : 21 bd de la Liberté à Rennes
02 99 78 17 76 / location@blotimmobilier.fr

RÉSIDENCE FOUGERES : 266 puis 247-249 rue de Fougères.
- tout public
- T1 à louer à l'année.
- à partir de 300€/mois, hors charges

✉ **Cogir** : 53 av. Janvier à Rennes
02 99 30 24 18 / contact.gare@cogir.fr

RÉSIDENCE GAY LUSSAC : 21 av.de la Touraudais

- moins de 30 ans : étudiant, apprenti, stagiaire (colocation possible).
- T1 et T1bis meublés et équipés, à louer au mois ou à l'année
- à partir de 392 à 486€/mois, eau inclus

✉ **Espacil Habitat** : 21 av. de la Touraudais à Rennes
02 99 83 41 08 ou 06 73 37 45 89 / etudiants-beaulieu@espacil.com

espacil
Action Logement
DÉCOUVREZ NOS RÉSIDENCES
POUR ÉTUDIANTS ET JEUNES ACTIFS
À RENNES ET BRUZ
• Des appartements du T1 au T1 bis, équipés et meublés,
• Des appartements en colocation : T4, T5 et T6, équipés et meublés,
• Proche des sites universitaires, des commerces et des transports,
• Logements ouvrant droit à l'APL ou l'ALS,
• Pas de frais d'agence.
À LOUER TOUTE L'ANNÉE !
02 99 28 39 87 • www.espacil.com

RÉSIDENCE LES PLANTES : 8-16 rue des Plantes

- étudiant
- chambres ou T1 (17 à 24 m²) à louer à l'année
- Studio de 410 à 430€/mois, dont toutes charges comprises, sauf élect.

✉ **Blot Gestion** : 21 bd de la Liberté à Rennes
02 99 78 17 76 / location@blotimmobilier.fr

RÉSIDENCE LES PLANTES : 12-14 rue des Plantes

- tout public
- studios en location à l'année
- à partir de 305€/mois hors charges

✉ **Cogir** : 53 av. Janvier à Rennes
02 99 30 24 18 / contact.gare@cogir.fr

BOURG L'EVÊQUE, LA TOUCHE, MOULIN DU COMTE

LES UNIVERSIADES : 27 mail F. Mitterrand

- tout public
- T1 vides ou meublés à louer à l'année
- à partir de 320€/mois hors charges

✉ **Cogir** : 53 av. Janvier à Rennes
02 99 30 24 18 / contact.gare@cogir.fr

RÉSIDENCE ALINE LANDAIS : 8 allée Aline Landais

- tout public
- T2 vides ou meublés à louer 1 an, possible au mois selon dispos.
- de 600 à 720€/mois hors charges

✉ **Agence APH** : 8 allée Aline Landais à Rennes
06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

RÉSIDENCE LA SAGESSE : 13A quai d'Ille et Rance

- tout public
- T1 et T1bis à louer à l'année
- de 260 à 350€/mois hors charges

✉ **Espacil** : 19 rue de la Chalotais à Rennes
02 99 67 30 30 / louer-rennescentre@espacil.com

RÉSIDENCE SAINT-CYR : 53 rue Papu

- moins de 30 ans : étudiant, apprenti, stagiaire…
- T1, T1bis et duplex à louer au mois ou à l'année.
- studio entre 279 et 343€/mois incluant eau, chauff., élect.

✉ **Espacil Habitat** : 15 rue L.Armand à Bruz
02 99 57 14 67 ou 06 87 60 75 09 / etudiants-stcyr@espacil.com

CENTRE - THABOR, ST HELIER

ADAGIO CITY ACCESS Rennes Saint Martin : 35 rue d'Antrain

- tout public
- studios meublés (services suppl. proposés) à louer à la journée, à la semaine, au mois ou à l'année.
- à partir de 44€/jour pour une location de + 28 jours, toutes charges compris

✉ **02 23 21 26 00** / h8398@adagio-city.com

CLAIR MATIN (ouvre en juillet 2015) : 22 rue de Brizeux

- tout public
- T1 et T2 meublés ou vides à louer à l'année
- à partir 235€/mois hors charges

✉ **Giboire** : 14 rue de Plélo à Rennes
02 23 42 42 40 / location.rennes@giboire.com

LE GRAND COLLEGE : 9 rue d'Echange

- tout public
- T1, T1 bis, T2 meublés en contrat de location d'1 an
- de 380 à 500€/mois hors charges

✉ **Cogir** : 53 av. Janvier à Rennes
02 99 30 24 18 / contact.gare@cogir.fr

LE MARIGNY : 7 bd de Strasbourg

- tout public (colocation possible)
- T2 vides ou meublés, à louer à l'année ou au mois selon dispos.
- de 600 à 720€/mois hors charges

✉ **Agence APH** : 8 allée Aline Landais à Rennes
06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

LES ESTUDIALES : 24 bd Solférino
- tout public
- T1 et T2 (16 à 22 m²) en contrat de location d'1 an
- à partir de 350€/mois hors charge

✉ **Giboire** : 14 rue de Plélo à Rennes
02 23 42 42 40 / location.rennes@giboire.com

LES JACOBINS : 5 rue de St-Malo
- tout public
- T1 duplex ou triplex, à louer à l'année
- de 289 à 610€/mois avec eau froide inclus

✉ **Espacil** : 19 rue de la Chalotais à Rennes
02 99 67 30 30 / louer-rennescentre@espacil.com

RÉSIDENCE EDITH CAVELL : 25 rue Edith Cavell
- tout public
- T1 en duplex (16 à 20 m²) vides avec un contrat de location d'1 an
- à partir 280€/mois hors charges

✉ **Giboire** : 14 rue de Plélo à Rennes
02 23 42 42 40 / location.rennes@giboire.com

RÉSIDENCE WE : 11 bd Volney
- tout public
- studios vides
- de 402 à 440€/mois, avec charges de chauffage, eau chaude et internet

✉ **Kermarrec Immobilier** : 9 quai Lamennais à Rennes
02 99 78 14 18 / location@kermarrec.fr

APPART' MEUBLÉS

Rennes Centre-ville

À louer toute l'année !

APPARTEMENTS « PRÊT À VIVRE »

RAPIDE ET SIMPLE : AUCUN DÉMÉNAGEMENT À PRÉVOIR !

Du studio au 3 pièces Meublés et tout équipés

- Résidence neuve sécurisée (gardien logé sur place)
- Accueil, espaces convivialité/détente
- Laverie, services ménage individuel et blanchisserie (avec supplément)
- Local à vélo sécurisé, stationnements en sous-sol (en sus)

Dans le centre et au calme

- Face au quai de la Prévalaye, à 5 minutes de la place de Bretagne
- Quartier très agréable à vivre des bords de Vilaine

Se déplacer facilement dans Rennes

- Excellente desserte en transport en commun
- Proche des universités et des commerces

BIEN CHEZ VOUS, PROCHE DE TOUT !

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOTRE APPARTEMENT !

Visite sur rendez-vous

Infos : 06 27 59 14 06
contact@panorenna.com

Résidence PANORENNA
1, rue Jean Guy - 35000 Rennes

www.panorenna.com

PANORENNA

Appart' prêt à vivre - Rennes centre

CLEUNAY – ARSENAL REDON

PANORENNA : 1 rue Jean Guy

- tout public (colocation possible).
- T1, T2, T2 bis et T3 (services para-hôteliers proposés) en location à l'année.
- studio à partir de 570€/mois toutes charges comprises + wifi.

✉ **SARL Panogestion** : Stéphanie Yvenat
06 27 59 14 06 ou 02 23 50 64 15 / contact@panorenna.com

POLARIS (ouvre en sept. 2015) : 1 rue Gisèle Freund

- étudiant, apprenti, salarié entre 18 et 30 ans (CDD, CDI ou intérim), stagiaire, en formation…
- T1 et T1bis meublés et équipés à louer au mois ou à l'année
- studio entre 327 et 478€ mois, incluant eau, élect., chauff.

✉ **Espacil : 02 99 28 39 87** / etudiants-polaris@espacil.com

RÉSIDENCE VIVALDI : 29B quai de la Prévalaye

- tout public
- T1, T1bis vides ou meublés, avec contrat de location à l'année
- de 300 à 420€/mois hors charges

✉ **Cabinet Martin : 2 rue d'Isly à Rennes**
02 99 67 42 30 / breuille.armelle@agence-martin.fr

UNIVERCITY LES BRUYERES : 2 rue du petit Marteau

- étudiant, jeune actif, stagiaire et personne en mobilité
- studios meublés (18 à 24 m²) à louer au mois ou à l'année
- à partir de 431€/mois eau, élect., chauff. et Internet inclus.

✉ **ARPEJ : 02 23 22 00 22** / rennes@arpej.fr

MAUREPAS, LA BELLANGERAIS - NORD, SAINT MARTIN

APPART'CITY RENNES ST-GREGOIRE : 5 allée M.Berhault

- tout public
- T1, T1bis supérieur (= pour 4 personnes) meublés (services para hôteliers proposés) à louer à la journée, à la semaine, au mois…
- à partir de 34€/jour avec un contrat de location d'1 mois, 498€/mois pour un étudiant hors élect.

✉ **02 23 20 54 24** / rennes-saintgregoire@appartcity.com

LES TEMPORINES : 6 rue des Gantelles

- tout public
- T1 et T2 meublés à louer au mois ou à l'année
- de 385 à 520€/mois avec eau, chauff. et internet.

✉ **06 22 23 01 87 ou 06 87 61 17 77** / jp.gauvain@lestemporines.fr

PARC D'ARMOR : rue Jean Marin

- tout public
- T2 vides à louer à l'année
- à partir de 440€/mois hors charges

✉ **Giboire :** 14 rue de Plélo à Renne**s**
02 23 42 42 40 / location.rennes@giboire.com

RÉSIDENCE ST-LAURENT : 13 rue Charles-Laurent

- tout public
- T1, T1 bis, T2 meublés (services suppl. possibles) à louer à la journée, à la semaine, au mois ou à l'année
- à partir de 214€/semaine ou pour 1 an 540€/mois pour 1 studio, toutes charges comprises

✉ **02 99 36 45 62 ou 06 37 41 11 14** / patrick.marchais@neuf.fr

SUD GARE – FRANCISCO FERRER, LANDRY

LES ESTUDINES DE BRETAGNE : 23 rue de Châtillon - Esplanade Fulgence Bienvenüe

- étudiant, stagiaire, apprenti...
- T1 et T2 meublés et équipés (services complémentaires possibles) à louer à l'année ou au mois (3 mois min.)
- de 399 à 695€/mois toutes charges comprises sauf élect.

✉ **02 99 51 54 95** / rennes.bretagne@estudines.com

RÉSIDENCE Le DUGUESCLIN : 34 rue Gurvand

- étudiant
- T1 meublés à louer à l'année
- de 390 à 480€/mois hors charge

✉ **HLM Les Foyers** : 1 rue du Houx à Rennes
02 99 84 46 00 ou **06 03 32 86 15** / jean-luc.touffet@sahlm-lesfoyers.com

VILLEJEAN (Campus Rennes 2, la Harpe), BEAUREGARD

APPART'CITY RENNES BEAUREGARD : 1 rue A. Nemours

- tout public
- studio, T1 bis, T2 et T3 meublés (avec services suppl.) à louer à la journée, à la semaine, au mois.
- à partir de 583€/mois pour un étudiant, eau froide/chaude inclus ; autre public : 1200€/mois (soit 40€/jour).

✉ **02 23 48 47 10** / rennes-beauregard@appartcity.com

APPART'HOTEL SEJOURS ET AFFAIRES VILLA CAMILLA : 185 bd St J-B. de la Salle

- tout public, sauf étudiant
- studios (25 à 32 m²) et T2 meublés (services suppl. possible) en location à la nuitée, à la semaine, au mois.
- un studio de 32 m² loué entre 4 et 6 nuits : à partir de 59€/jour et pour plus de 6 nuits : à partir de 50€/nuit, toutes charges comprises.

✉ **02 23 46 04 04** / rennes.villacamilla@sejours-affaires.com

CAMPUS VILLAGE : rue du Recteur P.Henry

- tout public
- studio et T2 vides ou meublés (ac services suppl.), à louer à l'année
- de 375 à 445€/mois pour 1 studio, eau froide inclus.

✉ **Kermarrec Immobilier** : 9 quai Lamennais à Rennes
02 99 78 14 18 / location@kermarrec.fr

RÉSIDENCES NEOTOA : rues de Provence, Flandres, d'Armagnac, Quercy, Lyonnais

- étudiant
- chambre ou colocation (1 appt divisé en 3) en contrat de location d'1 an.
- à partir de 355€/mois (payable à terme échu), toutes charges comprises

✉ **Néotoa** : 41 bd de Verdun à Rennes
02 23 48 80 00 / habitat35@habitat35.fr

LES HARDRIERS : 7 allée des Hardriers

- tout public
- T1 (ac mezzanine), en location à l'année ou au mois selon dispos.
- de 420 à 500€/mois, toutes charges comprises sauf élect

✉ **Agence APH** : 8 allée Aline Landais à Rennes
06 07 43 77 14 / agenceaph@orange.fr

RÉSIDENCE PAUL GAUGUIN : square Louis Delfosse
- tout public
- du T1 au T3 (dès 32 m²) en contrat d'1 an
- de 280 à 575€/mois, hors charges.

✉ **Giboire** : 14 rue de Plélo à Rennes
02 23 42 42 40 / location.rennes@giboire.com

STUDEA ATALANTE : 6 av.du Bois Labbé
- tout public
- T1 et T2 meublés (services suppl.proposés) en contrat à la semaine, au mois, à l'année
- à partir de 435€/mois incluant eau froide, entretien des parties communes et internet.

✉ **Nexity Studéa - 0820 830 820** ou **06 29 11 03 07** / ablondelot@nexity.fr

TOP CAMPUS : 13 rue du Doyen D.le Roy
- étudiant, stagiaire, personne en formation ou mobilité professionnelle
- T1 meublés (avec services suppl.) avec bail de 9 mois ou d'1 an.
- à partir de 457€/mois avec eau froide et internet.

✉ **02 99 54 71 71** / topcampusrennes@gmail.com

DANS RENNES MÉTROPOLE, SAUF RENNES (CARTE DES VILLES P.17)

Résidence proposant notamment un hébergement temporaire, pour une courte durée.

Un ou plusieurs logements accessibles aux personnes à mobilité réduite.

✉ le contact de la structure ou de la personne référente de la résidence.

BRUZ (Campus de Ker Lann)

CLUB CAMPUS : 1, 3 et 5 rue Louis Armand
- Etudiant ou apprenti de moins de 30 ans
- studios dont quelques meublés en location à l'année
- de 310€ à 430€/mois avec entretien d'immeuble, eau froide compris

✉ **Cabinet Martin (M. Kindler)** : 2 rue d'Isly à Rennes
06 08 28 95 70 / averty.anne@agence-martin.fr

RÉSIDENCE CLUB CAMPUS : rue Louis Armand
- Tout public
- studios et T1 bis en contrat d'1 an.
- de 290 à 350€/mois hors charges.

✉ **Giboire :** 15bis place du Docteur Joly à Bruz
02 99 52 93 84 / location.bruz@giboire.fr

LES JARDINS DE KER LANN : 7, 9 et 13 rue Louis Armand
- tout public
- studios, T1bis et T2 duplex meublés ou vides en contrat d'1 an.
- De 280 à 450€/mois, eau froide et internet compris.

✉ **Pigeault immobilier** (service location-gestion) :
25 rue de la Monnaie à Rennes **- 02 99 30 82 18**
locationrennes@pigeaultimmobilier.fr

RÉSIDENCE LES JARDINS DE KER LANN : rue Louis Armand
- tout public
- T1 (20 m²) à louer à l'année.
- à partir de 274€/mois, hors charge.

✉ **Giboire :** 15bis place du Docteur Joly à Bruz
02 99 52 93 84 / location.bruz@giboire.com

RÉSIDENCE BERENICE : 6, 17 et 19 rue Louis Armand

- moins de 30 ans : étudiant, apprenti, stagiaire.
- studios, T1Bis et duplex (+ 3 chambres d'accompagnement) équipés, meublés (services suppl. sur demande) à louer au mois ou à l'année.
- studio entre 394€ et 434€/mois avec eau, chauff., élect.

✉ **Espacil Habitat** : 15 rue Louis Armand à Bruz
02 99 57 14 67 ou 06 87 60 75 09 / etudiants-berenice@espacil.com

RÉSIDENCE LOUIS DE BROGLIE : avenue Robert Schuman

- étudiant, apprenti
- studio et logement en cohabitation (2 pers.) équipés à louer au mois (3 mois min.) ou à l'année
- 385€/mois pour 1 studio et 325€/mois pour une cohabitation, inclus entretien, eau, internet.

✉ **Association de gestion de la résidence** : Mmes Jean ou Thomas
02 99 05 84 01 ou 02 99 57 16 39 / residence.contact@ecam-rennes.fr

STUDHOTEL LEONARD DE VINCI : 4 rue Louis Armand

- tout public
- T1 meublés (services suppl. possibles) à louer à l'année et contrat à la semaine ou au mois selon dispos.
- à partir de 120€/semaine et de 395 à 485€/mois, eau froide et internet inclus.

✉ **Foncia Armor Immobilier** : 44 rue du Pré Botté à Rennes
Mmes Claire ou Rouxel)
02 99 78 14 74 ou **06 60 84 83 13** / amelie.claire@foncia.fr

UNIVERCITY : contour Antoine de St Exupéry

- étudiant, jeune actif, stagiaire et personne en mobilité.
- studios meublés (services suppl.possibles) en location à la semaine, au mois ou à l'année
- de 404,88 à 441,75€/mois avec eau, élect., chauff., internet inclus ; studio à partir de 145€ la semaine.

✉ **ARPEJ : 02 99 05 92 10** / bruz@arpej.fr

CÉSSON-SEVIGNE

APPART'HOTEL PARK & SUITES : 6bis rue du Chêne Germain

- tout public
- T1 et T2 meublés et équipés (services en plus à la carte) à louer à la nuit, semaine, mois...
- à partir de 49€/nuit

✉ **02 23 25 27 60** / rennes@parkandsuites.com

LA CHATAIGNERAIE : 3 rue de la Châtaigneraie

- étudiant
- studios meublés avec un bail d'1 an.
- 400€/mois, toutes charges comprises

✉ **SA HLM Les Foyers** : 1 rue du Houx à Rennes
02 99 84 46 00 ou 0**6 03 32 86 15**
jean-luc.touffet@sahlm-lesfoyers.com

RÉSIDENCE PAUL GAUGUIN : 12 rue des Vaux Parés

- jeune de moins 30 ans : salarié, étudiant, stagiaire, chercheur…
- studios (18 à 27 m²) équipés à louer au mois ou à l'année
- dès 410€/mois, eau froide et chaude inclus

✉ **Fac Habitat : 02 99 01 95 77** / cesson-sevigne@fac-habitat.com

RÉSIDENCE LE CASTEL RIVE : 43 route de Rennes

- jeune de moins 30 ans : salarié, étudiant, stagiaire, chercheur …
- studios (18 à 37 m²) équipés en contrat de location au mois, à l'année
- à partir de 437€ toutes charges comprises

✉ **Fac Habitat : 02 99 01 95 77** / cesson-sevigne@fac-habitat.com

CHARTRES DE BRETAGNE

LES TEMPORINES : 83 av. du Général de Gaulle

- tout public
- studios et T2 meublés à louer à la semaine, au mois ou à l'année
- de 130€ à 170€/semaine et de 385 à 540€/mois, toutes charges comprises, Internet inclus

✉ **06 22 23 01 87 ou 06 87 61 17 77**- jp.gauvain@lestemporines.fr

LE RHEU

RÉSIDENCE LE PLESSIS : Chemin du Plessis Saucourt

- tout public
- chambres et studios meublés à louer à la semaine, au mois, à l'année.
- à partir de 515€/mois et 52€/nuitée wifi compris.

✉ **Mme Ferré : 06 09 84 01 77** / lochabitat@wanadoo.fr

UN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE : LES POSSIBILITÉS

Pour être logé(e) quelques jours, quelques semaines..... P.47

L'hébergement chez l'habitant P.48

En cas d'urgence P.49

POUR ÊTRE LOGÉ(E) QUELQUES JOURS, QUELQUES SEMAINES

Pour un stage ? Un emploi à court terme ? Pour passer un concours ? Ou des congés ? Voici la liste de toutes les solutions pour un court séjour à Rennes ou la métropole.

LES STRUCTURES DÉDIÉES AU LOGEMENT TEMPORAIRE

L'AUBERGE DE JEUNESSE

- tout public
- Chambre de 2 à 5 lits.
- 22,45€/nuit avec petit déj, draps et wifi. Adhésion obligatoire : 7€ pour les moins de 26 ans, étudiant, demandeur d'emploi ou 11€ pour + 26 ans.

✉ **10-12 canal Saint-Martin** à Rennes (quartier Nord-St Martin)
Réservation sur *www.hifrance.org* ou par téléphone **02 99 33 22 33**
rennes@hifrance.org

RÉSIDENCE SOCIALE VOL DE NUIT (à Bruz : campus de Ker Lann)

- Personnes en formation en alternance (apprenti…) ou étudiant sur le campus de Ker Lann.
- Chambre meublée en unité de vie (= 4 chambres indiv. avec cuisine à partager), à louer à la semaine (mini. 4 nuits).
- à partir 24€/nuit, charges comprises

✉ **ARPEJ Univercity** (Yvan LE PENNEC) : Contour Antoine de Saint-Exupéry à Bruz - **02 99 05 92 07** / voldenuit@arpej.fr

SOCIOTEL, hôtel social de Rennes Métropole

- Personne en formation (en alternance, réorientation, convocation pour concours…), étudiant (examens, regroupements…) ou en déplacement pour un entretien, une mission professionnelle (intérim, période d'essai…).
- Chambres individuelles équipées.
- 18€/personne/nuit ou 28€/2 personnes/nuit + 3,50€ petit déj.

✉ **45 bd Solférino à Rennes** (quartier gare) Réservation par téléphone ou sur *www.sociotel.fr* **- 02 99 65 59 12** / contact@sociotel.fr

AUTRES PISTES

LES RÉSIDENCES ETUDIANTES DU CROUS

Pour passer un concours, dans le cadre d'un stage ou d'un job, les étudiants et les apprentis peuvent être logés temporairement en résidence universitaire à Rennes.
Demande sur *www.crous-rennes.fr / Logement / Stages et séjours courts étudiants.*
✉ **7 place Hoche** à Rennes **- 02 99 84 31 31**

LES RÉSIDENCES HABITAT JEUNES ET JEUNES ACTIFS

Certaines résidences Habitat Jeunes (ou foyers de jeunes travailleurs) et résidences jeunes actifs peuvent accueillir soit l'été, soit toute l'année, pour des séjours courts, selon votre situation et selon leurs disponibilités.
✉ **P.32 et 33.**

LES RÉSIDENCES LOCATIVES

À Rennes, une vingtaine de résidences locatives privées et une dizaine dans d'autres villes de la métropole proposent des séjours pour quelques jours jusqu'à plusieurs semaines.
✉ **P.35, repérez celles marquées par** €

HOTELS, GITES OU CHAMBRES D'HOTES

Editée par « Destination Rennes » l'office de tourisme de la Métropole, une brochure référence les hébergements temporaires sur Rennes et ses environs. A récupérer sur place ou à télécharger sur *www.tourisme-rennes.com / Rennes pratique / Nos brochures / Se loger*
✉ Chapelle St Yves **- 11 rue Saint-Yves** à Rennes
02 99 67 11 11 / infos@tourisme-rennes.com

L'HÉBERGEMENT CHEZ L'HABITANT

Des associations animent un **réseau d'accueil temporaire chez l'habitant** dans Rennes Métropole, que ce soit pour une nuit, une semaine ou un mois. Renseignez-vous car les conditions d'accès et les modalités pratiques au logement (accès cuisine, petit déjeuner…) varient.

ACCUEIL A LA MAISON

- tout public
- chambres et quelques studios + petit déj.
- de 20 à 35€/nuit + taxe de séjour (0,35€/jour). Forfait mensuel possible.

✉ **12 rue du Grand Cordel** à Rennes ou permanences à la MIR (7 quai Chateaubriand)**. 06 67 07 55 54 ou 02 99 27 89 39**
accueilalamaison@hotmail.fr - *www.accueilalamaison.fr*

RENNES HEBERGEMENT

- tout public (hors cadre touristique) en formation ou en mobilité professionnelle.
- chambre indiv.avec partage de la cuisine et salle de bain (petit-déj.et draps fournis).
- 21€/nuit. Forfait mensuel possible. Adhésion : 10€/an.

✉ **10 rue Gaston Tardif** à Rennes
02 99 14 49 68 / rennes.hebergement@no-log.org
www.rennes-hebergement.fr

EN CAS D'URGENCE

EN CAS DE GRANDE DIFFICULTÉ : BESOIN D'UN HÉBERGEMENT D'URGENCE

• **La CAO** (Coordination pour l'Accueil et l'Orientation, au sein du Pôle précarité-insertion de SEA)
Accueil, information, orientation d'un public majeur en difficultés sociales n'ayant pas de résidence stable, avec peu ou pas de ressources.

✉ **Rue de la Barbotière à Rennes**
Du lundi au vendredi (sauf le mardi) sans rendez-vous 9h30-12h
et sur rdv 14h-17h.
02 99 27 50 60 (9h-17h)

• **Le 115, numéro d'urgence du dispositif de veille sociale**

115 appel gratuit, 24h / 24h

SI VOUS AVIEZ UNE ADRESSE DEPUIS PLUS DE 2 MOIS

Contactez un Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) : un travailleur social pourra vous recevoir si vous disposiez d'une adresse depuis plus de 2 mois avant de connaître des difficultés.

✉ **Contact du CDAS de votre secteur en Ille-et-Vilaine auprès d'Info Sociale en Ligne** (ligne d'information du Conseil départemental)
www.info-sociale35.fr
0 810 20 35 35 (prix d'un appel local) / isl@cg35.fr
Du lundi au vendredi 9h-18h, le samedi 9h-13h

ÊTRE BIEN DANS MON LOGEMENT

Les étapes de mon installation P.51
Mes droits : je m'informe, je me défends..... P.54
Être et devenir locataire « écolo-économe ».. P.58

LES ÉTAPES DE MON INSTALLATION

Avant d'amener ses cartons et avant même d'avoir les clés de votre nouveau « chez vous », il y a des points à connaître et à prévoir. Un aperçu en 7 étapes.

ÉTAPE 1 : PRÉVOIR DES PAPIERS

Voir p.20

ÉTAPE 2 : SIGNER LE BAIL

L'établissement d'un contrat de location est **obligatoire et réglementé pour tous les logements** (vides et meublés). Gardez impérativement votre exemplaire pendant toute la durée de la location.
A noter : la loi ALUR (texte d'application non publié à la date d'édition du guide) impose que tout bail soit rédigé selon un modèle de contrat-type.

ÉTAPE 3 : UN ÉTAT DES LIEUX À ÉTABLIR AVEC SOIN

L'état des lieux est un document essentiel, établi avec le bailleur ou son représentant, **lors de la remise des clés** et à conserver pendant toute la durée de la location. Il décrit le logement loué pièce par pièce ainsi que les équipements qu'il comporte. Si vous passez par un agent immobilier ou un notaire, des honoraires peuvent être facturés jusqu'à 3€/m² de surface habitable du logement.
Soyez pointilleux : ce document permettra de comparer l'état du logement au début et son état à la fin de la location afin de déterminer, en cas de réparations nécessaires, celles qui incombent au propriétaire ou au locataire. Cette **étape est importante ! N'hésitez pas à être accompagné et surtout à prendre votre temps** pour être précis dans votre description.

ÉTAPE 4 : FAIRE SES CARTONS (PAS TROP LOURDS)

- prévoir des bras supplémentaires avant et le jour J,
- louer éventuellement un véhicule
- fixer une date afin d'éviter des imprévus comme emménager le jour d'un vide-grenier …

ÉTAPE 5 : ASSURER SON LOGEMENT

L'assurance logement est obligatoire pour parer aux dégâts des eaux, incendie et éventuellement vol des équipements. Depuis 2014, le propriétaire a la possibilité de souscrire une assurance pour la proposer à son locataire ; elle lui sera facturée en plus des charges et du loyer. A défaut, c'est au locataire de souscrire un contrat auprès d'un assureur : nous vous conseillons de comparer les offres.
Une attestation doit être fournie dès l'entrée dans le logement.

ÉTAPE 6 : UTILISER (ET ABUSER) DES OUTILS PRATIQUES

« Mon.servicepublic.fr » pour officialiser le changement d'adresse

Service gratuit en ligne « *mon.service-public.fr* » permet de communiquer votre nouvelle adresse et votre nouveau n° de téléphone à plusieurs organismes et administrations : CAF, assurance maladie, Pôle emploi, impôts….
Il faut **créer un compte** avec une adresse mail sur *mon.service-public.fr* et saisir toutes les infos dans la rubrique « Je change de coordonnées ». Un certain délai de prise en compte est à prévoir donc faites-le au plus tôt et dès que vous avez signé le bail (et que vous avez une date d'emménagement).

Pour éviter la perte de son courrier

La Poste propose un service pour **faire suivre votre courrier à une nouvelle adresse.** Tarifs à partir de 24,50 €.
Infos sur *boutique.laposte.fr* rubrique « déménagement/absence» ou auprès de votre bureau de poste.

ÉTAPE 7 : SUIVRE LA « CHECK LIST »

Cette liste de tâches est à faire aussi tôt que possible et dès que vous avez signé le contrat de location.

QUAND	A FAIRE
3 mois avant (1 mois dans certains cas)	envoyer le préavis de l'ancien logement *De préférence par courrier en recommandé avec accusé de réception : voir p.3*
2 mois avant	- signaler le changement à l'assurance maladie (CPAM/mutuelle étudiante) *Sur mon-service-public.fr : voir p.52* - si vous êtes déjà allocataire, informer la CAF *Sur mon-service-public.fr. Possible de saisir les nouvelles coordonnées/situations dans « Mon compte » sur www.caf.fr* - informer Pôle emploi *Sur mon-service-public.fr : le dossier sera transféré par l'ancien conseiller*
J-30 minimum	Prévenir le centre des impôts (impôts sur le revenu + taxe d'habitation) *sur mon-service-public.fr*
J-30	Moins de 26 ans : *contacter le bureau du service national* *Sur mon-service-public.fr*
J-15	- Demander l'ouverture du compteur d'électricité - Demander l'ouverture du compteur de gaz *Comparez les tarifs et services des fournisseurs sur energie-info.fr* *Penser à noter le nom du précédent locataire + relevé de consommation*
J-15	Résilier les contrats du logement que vous quittez *Mettre de côté les contacts des fournisseurs + le n° de client (factures) + indiquer la date de votre départ.*
J-10 minimum	Souscrire éventuellement au service de transfert de courrier de la Poste *boutique.laposte.fr*
J-8	Signaler la nouvelle adresse à la banque *Imprimer des RIB d'avance (utiles pour les prochaines souscriptions)*
J-8	Prévenir l'assureur logement + complémentaire santé + véhicule
J-2 ou J-1	Ouverture du compteur d'eau *Contact du distributeur de la ville à récupérer auprès de la mairie (voir p.18). Nom du précédent locataire + relevé de consommation*
J-2 ou J-1	Ouverture ou transfert de la ligne internet et téléphonique *Si ligne ouverte dans le nouveau logement, comparer les offres*

APRÈS L'EMMÉNAGEMENT	
QUAND	**A FAIRE**
Jour J	Mettre le nom sur la boite aux lettres
J+30 maxi	Modifier le certificat d'immatriculation (= carte grise) *Sur mon-service-public.fr*
2 mois maxi après la fin du bail	Récupérer l'ancien dépôt de garantie
Au + vite après l'aménagement	Faire la modification sur la carte d'identité ou le titre de séjour *Mairie ou Préfecture*
Avant le 31 décembre	S'inscrire sur les listes électorales *Mairie de votre nouveau lieu de résidence*

Pour les nouveaux : un cadeau de bienvenue !

Si vous venez de vous installer à Rennes, venez récupérer le « Sac à Trucs » au CRIJ Bretagne dès le 30 septembre : il comporte des réductions, des gratuités dans les cinés, concerts, piscines… Si vous avez plus de 25 ans, rendez-vous à l'hôtel de Ville de Rennes.
Ailleurs dans la Métropole, des villes proposent aussi un pack de bienvenue : rdv à la mairie !

DEVENIR PROFESSEUR
écoles | collèges | lycées
MASTER MEEF
isfec BRETAGNE
INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
www.isfec-bretagne.org

MES DROITS : JE M'INFORME, JE ME DÉFENDS

En tant que locataire, des droits et des devoirs sont à connaitre et à respecter. Quelques éléments pour se repérer et les contacts utiles.

CONNAÎTRE SES DROITS

Le D-CODE, point d'accès aux droits des jeunes

Un animateur vous accueille dans un espace d'information et d'accompagnement pour proposer des infos juridiques et une orientation pour faire valoir vos droits : conflit avec un employeur, difficulté à renouveler un titre de séjour, litige familial, convocation au tribunal…

✉ **au sein du CRIJ Bretagne** à Rennes :
4bis cours des Alliés (quartier centre)
02 99 31 47 48 - padj@crij-bretagne.com
Du mardi au vendredi : 14h-18h

Exposé(e) à une discrimination ?

« Aucune personne ne peut se voir refuser la location d'un logement en raison de son origine, son sexe, sa situation de famille, sa grossesse, son apparence physique, son patronyme, son lieu de résidence, son état de santé, son handicap, ses caractéristiques génétiques, ses mœurs, son orientation ou identité sexuelle, son âge, ses opinions politiques, ses activités syndicales, son appartenance ou non-appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée » (article 1er de la loi du 6.7.89, modifié par la loi du 24.03.2014)

S'il vous semble avoir été confronté à l'une de ces situations, contactez un délégué du Défenseur des Droits ou un organisme de défense du locataire :

✉ **Permanence notamment à la CAF (caisse d'allocations familiales) sur rdv le mardi après-midi - Cours des Alliés / 02 99 29 59 30**
www.defenseurdesdroits.fr

✉ Associations de défense des locataires : contacts p.56

La décence d'un logement : c'est une obligation !

• Louer un logement décent est une des 1è obligations d'un propriétaire Les critères réglementaires (décret du 30/01/2002) **auxquels doit répondre un logement décent sont très précis.** Voici un extrait des caractéristiques auquel tout logement doit répondre :

• Assurer la sécurité physique et la santé des locataires :
- logement assurant le clos et le couvert ;
- dispositifs d'ouverture et de ventilation permettant un renouvellement de l'air ;
- pièce(s) principale(s) éclairée(s) par la lumière naturelle avec un ouvrant donnant à l'air libre ;
- constructions et équipements répondant aux normes de sécurité (accès, escaliers, balcons…)

• Assurer les éléments d'équipements et de conforts suivants :

- installation permettant un chauffage normal ;
- alimentation en eau potable (chaude + froide) distribuée avec une pression et un débit suffisants, ainsi que des installations d'évacuation permettant un usage normal ;
- cuisine ou coin cuisine avec évier et évacuation des eaux usés, aménagé pour un appareil de cuisson ;
- installation sanitaire intérieure au logement comprenant un WC (séparé de la cuisine et de la pièce de repas), un équipement pour la toilette avec une baignoire ou une douche. Pour les logements d'une pièce, le WC peut être à l'extérieur, mais dans le même bâtiment et facilement accessible ;
- réseau électrique permettant l'éclairage suffisant de toutes les pièces ainsi qu'un fonctionnement des appareils ménagers courants de la vie quotidienne.

• Répondre à des normes de surface et de volume :

le logement doit disposer au moins d'une pièce principale ayant :

- soit une surface habitable au moins égale à 9m² et une hauteur sous plafond au moins égale à 2.20m,
- soit un volume habitable au moins égal à 20m³.

Outil pratique

Un guide édité par la CAF d'Ille-et-Vilaine et l'ADIL 35 réunit les informations permettant notamment d'évaluer une situation de non décence.
Téléchargez-le sur *www.adil35.org* / Difficultés / Vous louez un logement non décent ou sur *www.caf.fr*

• Comment faire ?

Si vous estimez que **votre logement ne répond pas aux caractéristiques de décence**, vous devrez trouver un accord amiable avec le propriétaire pour qu'il effectue les travaux de mise en conformité. Puis selon votre situation, prendre contact avec l'interlocuteur adapté :

☒ **allocataire Caf** (si vous percevez une allocation logement l'Als ou Alf), adressez-vous à:

- l'ADIL (voir p.56) / Mme Le Quere : 02 99 78 47 82
- ou la CAF : contacts p.5

L'ADIL et la CAF co-animent un dispositif en Ille-et-Vilaine de repérage et de traitement de la non décence.

☒ **non allocataire Caf** : votre demande de signalement sera transmise au Pact-HD 35.

Plus d'informations quelle que soit votre situation à

☒ **ADIL 35** : 22 rue Poullain Duparc à Rennes / 02 99 78 27 27

Important

Pendant que vous engagez des démarches auprès de votre propriétaire pour obtenir une mise en conformité (courrier recommandé avec accusé de réception), vous devez dans tous les cas continuer à payer votre loyer, entretenir et assurer les petites réparations du logement.

Face au mal logement ou non logement : le DALO

Le DALO **Droit au logement opposable**, est un droit institué par la loi qui concerne les personnes dont les démarches en vue de louer un logement ou de se maintenir dans un logement qu'elles louaient n'ont pas abouti. Plus d'infos sur *www.logement.gouv.fr.*

✉ **DDCSPP :** secrétariat de la commission de médiation DALO
15 av. de Cucillé - CS 90000 - 35919 Rennes Cedex 9 (quartier Beauregard)

L'ADIL 35 : CONTACT POUR DES INFOS JURIDIQUES

Agréé par le Ministère du Logement, l'ADIL (agence départementale d'information sur le logement) propose gratuitement des informations et conseils juridiques, fiscales et financières sur le logement, et notamment :

- les rapports propriétaire/locataire : contrat de location, charges, réparations, logement décent, bail meublé/non meublé, colocation ;
- l'information et estimation d'aides éventuelles pour la location ou l'accession à la propriété ;
- le niveau des loyers moyens en Ille-et-Vilaine.

L'ADIL tient également à disposition une série de fiches pratiques thématiques : obligations du propriétaire / du locataire, les impayés, diagnostics, être locataire pacsé…

✉ **22 rue Poullain Duparc** (quartier centre) à Rennes
02 99 78 27 27 / adil35@wanadoo.fr

Du lundi au vendredi 9h-12h30 et sur rdv l'après-midi. Fermé le jeudi après-midi et le 1er mardi matin du mois. Appeler pour fixer un rendez-vous. *www.adil35.org*

ORGANISMES DE DÉFENSE DU LOCATAIRE

Outil pratique

« Réflexes Conso » est une nouvelle brochure consacrée aux droits et devoirs du jeune consommateur. Réalisé par la MCE (*www.mce-info.org*), la DIRECCTE (*www.bretagne.direccte.gouv.fr/dgccrf*) et le CRIJ (*www.crij-bretagne.com*), « Réflexes Conso » rappelle la réglementation pratique sur les questions de transports, d'achats…

LA MCE : Maison de la Consommation et de l'Environnement

À Rennes, **la MCE est un lieu gratuit, ouvert à tous** et proposant :

- un **centre de documentation** sur la consommation, l'environnement et l'éducation à l'environnement, le développement durable.
- des **fiches pratiques et des comparatifs** publiés par la MCE et les associations, à télécharger sur doc.mce-info.org
- des **permanences d'associations de défense des consommateurs et du locataire** pour informer le public sur la consommation, pour aider à la résolution de litiges avec un professionnel ou un tiers…

Rencontrez et renseignez-vous sur ces associations lors de leurs permanences au sein de la MCE :

✉ **48 bd Magenta** (quartier centre) à Rennes **- 02 99 30 35 50**
info@mce-info.org - *www.mce-info.org*

Du lundi au jeudi 9h-12h30 et 14h-18h, vendredi 9h-17h.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
• 9h30-12h : ACDCL • 14h-17h30 : AFOC	• 9h30-12h : CNL • 14h30-16h : Indecosa-CGT (1er et 3ème du mois) • 16h-18h : ALLDC (2e et 4e du mois)	• 14h-17h : CLCV	• 10h-12h : AFOC • 14h-17h : Familles rurales	• 9h30-12h : UDAF (1 fois sur 2) • 13h-16h : CLCV

ACDCL : association, conseil et défense des consommateurs et du logement
AFOC : association Force ouvrière consommateurs
ALLDC : association Léo Lagrange pour la Défense des consommateurs
CGLC : confédération générale du logement et de la consommation
CLCV : consommation, logement et cadre de vie
CNL : confédération nationale du logement
CSF : confédération syndicale des familles
Familles rurales
Indecosa-CGT : information et défense des consommateurs salariés
UDAF 35 : union départementales des associations familiales

UFC Que choisir (Union fédérale de défense du consommateur)

Juristes et bénévoles accueillent sans rendez-vous pour informer et défendre les locataires.

✉ **À Rennes : 8 dalle du Colombier** (quartier centre) ou au centre social Gros Chêne (quartier Maurepas-Patton) **/ A Bruz :** à l'Escale
02 99 85 94 23 (mardi 9h-12h)
Lundi et jeudi 14h-17h, mardi 10h-17h, mercredi 14h-18h et à Maurepas : vendredi 9h-12h. *www.ufcquechoisir-rennes.org*

EN CAS DE LITIGES

La commission de conciliation d'Ille-et-Vilaine

Cette commission a pour **rôle de concilier propriétaires et locataires en cas de litiges** relatifs au loyer, au dépôt de garantie, aux états des lieux et du mobilier, aux charges et aux réparations locatives, aux congés (= préavis) ou encore aux questions de décence (voir p.55). Cette commission peut être saisie par l'une ou l'autre des parties.

✉ **Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) :**
CDC 12 rue Maurice Fabre (quartier Villejean-Beauregard)
CS 23167 - 35031 Rennes Cedex
02 90 02 32 00 ou 33 63
ddtm-secretariat-commission-conciliation@ille-et-vilaine.gouv.fr

ÊTRE ET DEVENIR LOCATAIRE « ÉCOLO-ÉCONOME »

S'équiper, cuisiner, se chauffer… Etre attentif à ces gestes du quotidien, c'est limiter l'évolution des factures et donc de votre budget logement.

Voici quelques conseils pratiques dès les premiers pas dans votre nouveau chez vous.

S'ÉQUIPER… À PETITS PRIX

Envie 35

Vente d'électroménager rénovés, garantis 1 an pièces et main d'œuvre, service livraison-installation et après-vente.

✉ **18 rue de la Donelière** (quartier Nord-St Martin) à Rennes
02 99 38 62 96 / *www.envie-35.org*

Emmaus

Vente de mobilier, hifi, vaisselle… d'occasion et à prix très modéré.

✉ **À Rennes :** 21 rue de la Donelière (quartier Nord-St Martin)
ou à Hédé : route de Guipel.
02 99 45 45 36 / *emmaus.rennes.free.fr*

Braderies, vide greniers…

Calendrier sur **vide-greniers.org/35-Ille-et-Vilaine** ou contacter « Destination Rennes » l'office de tourisme de Rennes Métropole : **02 99 67 11 11**.

DES INFOS SUR L'AMÉNAGEMENT, LA CONSO D'ENERGIE…

Des gestes écolos et économes

• Produire moins de déchets pour dépenser moins

Etre malin et citoyen, c'est consommer local et de préférence de saison, c'est aussi réduire et trier correctement ses déchets. Par exemple, Rennes Métropole met à votre disposition gratuitement des sacs jaunes pour un tri sélectif efficace, ou fournit un composteur et vous forme sur leur fonctionnement… Plus d'infos sur *dechets.ca-change-tout.fr*

• Des réflexes… éclairants ?

- 19°C = température idéale dans une pièce de vie.
- Débranchement des batteries, ordinateur… = - 40% de consommation par rapport à une mise en veille.
- Ampoule basse consommation = durée de vie 10 fois plus longue.
- 3 mm de givre dans le réfrigérateur = parfois jusqu'à 30% de surconsommation.
- « mousseur » sur un robinet = 6 au lieu de 12 litres d'eau dépensés.

Outil pratique

Créé et animé par la MCE (maison de la consommation et de l'environnement) rennes.carte-ouverte.org permet par exemple de localiser les recycleries, les lieux de troc d'objets (vêtements, vaisselle…), les adresses où l'on peut trouver des paniers de légumes ou encore réparer son vélo… Bref, un outil avec plein d'adresses locales et de bons plans.

Des contacts pratiques

• ALEC : espace Info Energie de l'Agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Rennes

Information gratuite et objective sur les astuces et les gestes au quotidien pour réduire vos factures d'électricité, d'eau, de chauffage…

✉ **104 bd Georges Clémenceau** à Rennes (quartier Bréquigny)
0 805 203 205 (appel gratuit) / contact@alec-rennes.org
Du lundi au vendredi : 13h30-17h30
www.alec-rennes.org

• Clés de Fa… l'appartement pédagogique de la Caf

Il s'agit d'un appartement ouvert à tous sur rendez-vous, au cœur du quartier Maurepas : on y trouve des informations sur le logement. 3 thèmes développés : le parcours du logement, le budget logement et la maîtrise de l'énergie et des fluides, sous forme d'expositions et d'animations.

✉ **Rdv auprès de la CAF 35** (caisse d'allocations familiales) :
Isabelle TARDIF
02 99 29 82 03 / cle-de-fa.cafrennes@cnafmail.fr

L'INFORMATION JEUNESSE

Qu'est-ce que l'Information Jeunesse ?...P.61

Les contacts.....P.63

L'IJ
=
INFORMATION JEUNESSE

QU'EST-CE QUE L'IJ ?

Les **Centres, Bureaux et Points Information Jeunesse (CRIJ, BIJ, PIJ)** :
- informent sur tout ce qui intéresse les jeunes : formation, emploi, loisirs, santé, vie quotidienne, international, etc.
- proposent des services (consultation Internet, frappe de CV…) et disposer de petites annonces (emploi, logement…),
- soutiennent des projets (expression, bourse…)

⊠ En Bretagne : *www.ij-bretagne.com* et à Rennes, voir p.63
⊠ Ailleurs en France : *www.cidj.com* / Venir au CIDJ et dans le réseau IJ

SUR LE LOGEMENT

Le réseau Information Jeunesse informe sur tous les aspects du logement : l'organisation de votre recherche de logement, la législation, les aides, contacts utiles…

Retrouvez au CRIJ, dans les PIJ et BIJ de Bretagne :
- des offres de logement de particuliers, une bourse de colocation et toutes ces informations sur un site dédié *www.ij-bretagne.com/logement*
- des dossiers d'information sur le logement, disponibles en consultation. Par exemple, le «Kit Logement» est un outil constitué de 5 dossiers d'information consacré aux droits et obligations du propriétaire, du locataire ou encore aux aides au logement, etc.

L'Information Jeunesse
PARTOUT avec moi
LOGEMENT
ETUDES
EMPLOI
Des réponses
au bout des doigts
Google play
App Store
IJ BRETAGNE
Téléchargez l'application mobile
Information Jeunesse Bretagne
La structure IJ la plus proche de chez vous sur
www.ij-bretagne.com

LES CONTACTS

À RENNES

Le CRIJ BRETAGNE : Le 4bis cours des Alliés

Mardi 13h-20h, du mercredi au vendredi 13h-19h et samedi 14h-18h.
Vacances scolaires : fermé le samedi et 19h le mardi. À partir du 1er juillet 2015 et pendant les vacances d'été : du mardi au vendredi 14h-19h ; fermeture annuelle 1er août au 17 août 2015 inclus.

✉ **4 bis cours des Alliés à Rennes (quartier Centre)**
02 99 31 47 48 / contact@crij-bretagne.com
www.crij-bretagne.com

Le Point info logement jeunes du CRIJ Bretagne

Pour toutes vos questions concernant le logement sur Rennes Métropole, le CRIJ Bretagne propose un accueil personnalisé, gratuit et anonyme.
En fonction de votre situation, un informateur présente les différentes solutions logement et aide à sélectionner celle qui vous correspond le mieux. Il vous informe aussi sur vos droits et les aides dont vous pouvez bénéficier pour vous sentir bien chez vous à Rennes ou ailleurs.

✉ **PILJ au 1er étage du CRIJ Bretagne : 4bis cours des Alliés à Rennes**
02 99 31 70 61 / contact@crij-bretagne.com.
Du mardi au vendredi 14h-18h.
Les samedis de juin et septembre : 14h-18h.

DANS RENNES MÉTROPOLE

Bruz

PIJ - Service Jeunesse - *www.ij-bretagne.com/bruz*
✉ **10 avenue du Gal de Gaulle - 02 99 05 30 63 / pijbruz@ville-bruz.fr**
Sur rendez-vous

Chartres-de-Bretagne

PIJ - *www.ij-bretagne.com/chartres-de-bretagne*
✉ **Centre Jean Jaurès : 1 rue Madame de Janzé**
02 99 41 32 04 / pij@ville-chartresdebretagne.fr
Mercredi 9h-12h et 14h-17h30, vendredi 9h-12h30. Fermé en août.

Saint-Gilles

PIJ - *www.ij-bretagne.com/saint-gilles*
✉ **La Grange : 2 rue de la Prouverie**
02 99 64 69 03 / animation@saint-gilles35.fr
Mercredi 9h30-12h30 et 14h-17h30, jeudi 16h-18h et vendredi 14h-19h.
Pendant vacances scolaires : du lundi au vendredi 14h-18h.
Fermé 3 semaines en août

Saint-Jacques-de-la-Lande

PIJ - *www.ij-bretagne.com/saint-jacques-de-la-lande*

✉ **EPI Condorcet (2è étage) : 10 rue François Mitterrand**
02 99 35 21 24 ou 02 99 35 36 16 / pij.centredelalande@epi-condorcet.fr

Lundi, mardi et vendredi 16h30-18h30, mercredi 10h-12h et 14h-18h + samedi 14h-18h à la ferme de la Morinais. Pendant vacances scolaires : du mercredi au vendredi 13h30-18h30. Fermé du 25-31 décembre et 3 semaines en août.

Vern-sur-Seiche

PIJ - *www.ij-bretagne.com/vern-sur-seiche*

✉ **Chemin des Marais - 02 99 62 18 55**
infosjeunes@centredesmarais.asso.fr

Mercredi 14h-18h30, vendredi 14h-18h, samedi 10h-13h. Pendant vacances scolaires : du lundi au vendredi 14h-18h. Fermé 3 semaines en août.

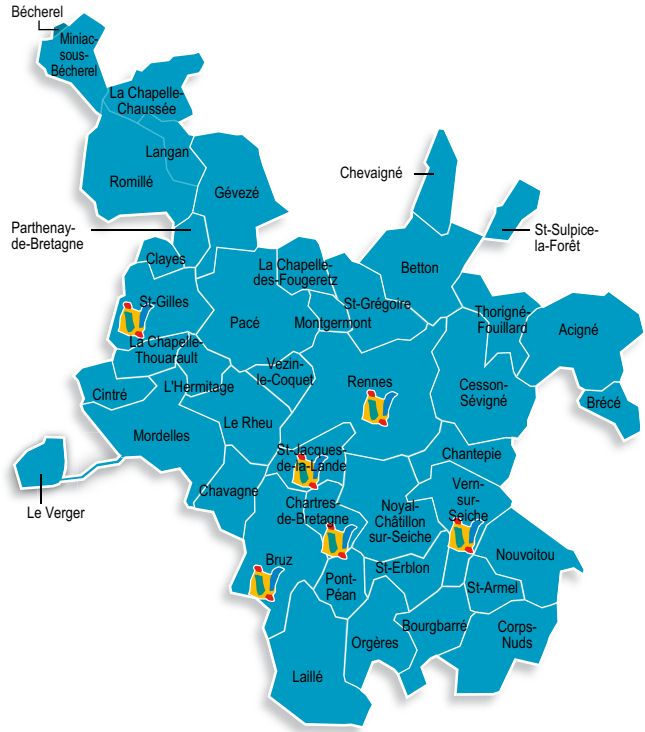

Directeur de la publication : Xavier Nabat // Responsable éditions : Valérie Morel
Rédaction : Adeline Chevalier // Publicité : contact@crij-bretagne.com
Conception graphique : Studio Quinze Mille

Crédit Mutuel Arkéa, S.A. coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances. Siège social : 1, rue Louis Lichou. 29480 Le Relecq-Kerhuon. Siren 775 577 018 RCS Brest. Orias 07 025 585. 05/2015.

Se loger dans Rennes Métropole

Edition du Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Bretagne
Vous y trouverez conseils pratiques et adresses utiles pour mener à bien votre recherche de logement… à Rennes et dans les 42 villes de la Métropole.

Une permanence spécialisée au sein du CRIJ :
Le POINT INFO LOGEMENT JEUNES
1er étage du 4bis Cours des Alliés
Du mardi au vendredi de 14h à 18h
+ samedis de juin et septembre

02 99 31 47 48 - contact@crij-bretagne.com

Retrouvez-nous sur : ***www.crij-bretagne.com***

Centre Régional Information Jeunesse Bretagne

Avec le soutien de :

ISSN : 1242-2606 // Supplément au n°270 d'Actuel Bretagne, juin 2015